

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} MARS 2019

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers.....	3
Désignation du secrétaire de séance	3
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	3
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2018	4
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	4
III. FINANCES	4
- Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB)	4
IV. MARCHÉS PUBLICS	20
- Extension et rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Validation du coût prévisionnel de réalisation des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre	20
- Marché public de désherbage de la voirie y compris les espaces associés et des cimetières	22
V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	23
- Liévin : acquisition des voiries et espaces verts des résidences appartenant à Pas-de-Calais Habitat au profit de la Commune - Rues Achille et Gaston Lefebvre - Rues Aimé Césaire et Sidonie Colette - Rues de Rouen et du Havre	23
- Liévin : résidence du Grand Siècle - cession par la Commune de lots à bâtir.....	24
- Liévin : secteur Jaurès - Vente de terrains par la Ville de Liévin à la société Logifim.....	25
- Liévin : angle des rues Lamendin et Antoine Dilly - Programme de 42 logements locatifs par Habitat Hauts-de-France et la Vie Active	25
- Liévin : école Condorcet Prairial - Dénomination de l'école municipale de musique.....	26
- Lancement de la procédure de réalisation de la ZAC de la Belle femme et modalités de la mise à disposition du dossier de réalisation comprenant l'actualisation de l'étude d'impact.....	26
VI. ÉNERGIE	27
- Aides aux particuliers - Dossier de M. et Mme LEVIS.....	27
- Groupement d'achat pour l'électricité - Adhésion au dispositif d'achat groupé de l'UGAP.....	28
VII. CULTURE	28
- Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013.....	28
VIII. JEUNESSE	29
- Renouvellement de la labellisation du Point information jeunesse (PIJ)	29
IX. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	29
- Nouvelles conditions de location du chalet Brand - Nouveaux tarifs	29
- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Prise de compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines	30
- Règlement des cimetières.....	30
- Révision du tarif des concessions, des divers droits et redevances des cimetières et site cinéraire.....	32
X. PERSONNEL	32
- Désignation du représentant de la Ville au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.....	32
- Accueil de collaborateurs occasionnels du service public	33
- Frais de formation des élus.....	33
XI. SUBVENTION	33
- Demandes de subventions 2019.....	33

(La séance est ouverte à 18 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons débiter ce Conseil municipal en date du 1^{er} mars 2019.

Monsieur le Directeur général des services, je vais vous demander de faire l'appel des conseillers.

Appel des conseillers

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je suis ennuyé, car l'habitude qui prévaut est de désigner le plus jeune. Or, il y a une hécatombe des plus jeunes. Mme HIEST n'est pas là, Mme Oubalaaid n'est pas là. Je ne peux pas nommer M. KAZNOWSKI ni Mme GACI puisqu'ils sont présidents de groupe.

(Arrivée de Stéphanie DUTHOIT).

Mme Stéphanie DUTHOIT est désignée secrétaire de séance.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vais vous donner quelques informations sur le personnel communal.

Nous avons malheureusement eu à déplorer deux décès.

- Le 22 février dernier, nous avons eu à déplorer le décès de Viviane VASSEUR. Beaucoup d'entre vous connaissent Viviane. Elle a travaillé dans différents services et le dernier service dans lequel elle a travaillé est le service logement et habitat. Dans les locaux du service habitat et du CCAS, elle était à l'accueil. Viviane a eu énormément de courage, je peux vous dire qu'elle a lutté contre la maladie avec énormément de courage. J'adresse une fois de plus mes condoléances à ses deux fils.
- Nous avons également eu la tristesse de voir partir un grand personnage de la ville de Liévin, que beaucoup d'entre vous connaissent, parce qu'il a fait énormément de choses ici. Le centre technique municipal porte d'ailleurs son nom. Robert DUPAYAGE nous a quittés le 11 février dernier. Robert était un homme ô combien extraordinaire, particulièrement proche de tous ses gars, il les connaissait tous mieux les uns que les autres. Il connaissait aussi Liévin comme sa poche. Il a réalisé énormément de choses en particulier aux côtés de Jean-Pierre KUCHEIDA puisque c'est essentiellement avec Jean-Pierre KUCHEIDA qu'il a fait sa carrière. L'un et l'autre s'estimaient considérablement. Il n'y avait pas qu'une relation professionnelle, il y avait entre eux également une grande relation de confiance, d'estime et d'amitié. J'adresse également à ses enfants et à ses petits-enfants nos sincères condoléances.

À l'inverse, nous avons eu quelques heureux événements, notamment plusieurs naissances :

- Kélian, le fils d'Ingrid LAMPIN qui travaille au service scolaire,
- Noam, le fils de Johann JANKOWIAK qui travaille au service menuiserie,
- Manel, le fils d'El-Hassane EL KARAMI qui travaille au service jeunesse.
- Charlie, le fils d'Angélique BOURDON.
- Corentin, le fils de Frédéric LAROCHE,
- Maddy, la fille de Kévin DELABY,
- Alice, la fille d'Oriane BURZYNSKI qui travaille au CCS des Hauts de Liévin.

Je vous signale également que, durant la période entre nos deux conseils municipaux, il y a eu huit recrutements :

- Dylan HAUET a été recruté au service des espaces urbains comme agent d'entretien,
- Julien LARUELLE est policier municipal depuis le 1^{er} janvier.
- Dylan CRESSON est également policier municipal depuis le 1^{er} janvier.
- Romain CAMPAN est professeur de guitare depuis le 7 janvier, Je signale d'ailleurs que la professeur de guitare est partie à San Francisco pour suivre sa formation. Vous voyez que, à Liévin, nos professeurs sont internationaux.
- Dylan FAFIN a été recruté au service fêtes-écoles,
- Raymond NOISSETTE a été recruté au service des fêtes,
- Bruno KACZMAREK a été recruté comme agent technique au service propreté,
- La jeune et brillante Marianne BRODOWSKI nous est revenue. Elle a fait un stage pendant plusieurs semaines à la Ville de Liévin ; ensuite, elle est partie du côté du Pévèle et elle nous revient comme chargée de communication.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre collectivité.

Je viens à l'ordre du jour.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2018

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu ? *(Aucune)*.

Je considère donc qu'il est approuvé à l'unanimité.

(Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2018 est adopté à l'unanimité)

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'explication ? *(Aucune)*.

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

J'en viens au morceau de choix de ce Conseil municipal, au débat d'orientations budgétaires.

Monsieur DERNONCOURT, adjoint aux finances, on vous laisse la parole.

III. FINANCES

- **Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB)**

M. DERNONCOURT.- Le rapport d'orientation budgétaire a précisé dans sa première partie le contexte économique, les perspectives, ainsi que le projet de loi de finances 2019. Je propose donc de ne pas y revenir – chacun a pu le lire – et d'aller à la situation financière et budgétaire de la Commune à la clôture de l'exercice 2018 et aux orientations budgétaires qui en découlent pour 2019.

Ainsi donc, la Commune tente de concilier chaque année effort d'investissement en faveur de l'attractivité du territoire communal et sérénité de sa situation financière dans un contexte économique tendu où les collectivités sont mises à contribution pour redresser les comptes publics.

Le constat à la clôture de cet exercice 2018 est que notre Commune s'en sort plutôt bien en affichant une bonne santé financière que confirment les niveaux d'épargne brute et nette positifs et en augmentation. En effet, depuis 2013, ces niveaux d'épargne sont redevenus positifs et ont progressé jusqu'en 2016, ils ont légèrement fléchi en 2017. Nous avons donc pris à l'époque les mesures nécessaires dès le budget primitif 2018 en réduisant les charges de fonctionnement. Cette action cumulée à une nouvelle baisse du poids de la dette devrait permettre à la clôture de l'exercice 2018 de renouer avec des niveaux d'épargne brute et nette en progression.

Ainsi, le budget consolidé fait apparaître une épargne brute estimée à 11,64 M€ et une épargne nette estimée à 5,8 M€.

En ce qui concerne l'endettement de la Commune, c'est conforme à nos objectifs qui avaient été fixés. Rappelons en effet que l'objectif est de se situer au niveau de la moyenne de la strate, et c'est le cas puisque le taux d'endettement au 31 décembre 2018 devrait être de l'ordre de 77,29 % pour le budget consolidé, alors que le taux moyen de la strate est de 77,9 %.

la capacité de désendettement est également excellente et toujours en baisse puisqu'elle se situe à 3,25 années.

Quant au poids de la dette, il diminue également de 5,9 % entre 2014 et 2018.

Enfin, toujours concernant la dette, la Ville respecte l'ensemble des critères de la loi Galland pour ce qui est des emprunts qui sont garantis.

Le niveau de financement disponible, c'est-à-dire l'ensemble des ressources propres, donc hors emprunts, progresse et permet ainsi de ne pas avoir à recourir excessivement à l'emprunt.

Les différents ratios de situation financière parlent d'eux-mêmes et montrent que nous disposons de finances saines permettant d'envisager l'avenir sereinement et donc de préparer un budget 2019 dans de bonnes conditions.

Toutefois, l'analyse des différents postes budgétaires sur la période 2014-2018 montre que la vigilance et la rigueur sont des éléments de gestion essentiels qui sont garants de cette bonne santé financière et doivent perdurer ; il ne faut surtout pas relâcher l'effort. Plusieurs constats ont ainsi été mis en lumière et seront utiles pour débattre des orientations à venir.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement sur la période, cette analyse montre qu'il est important de maîtriser les dépenses les plus lourdes, à savoir les charges de fonctionnement courant et les charges de personnel. C'est en maîtrisant ces postes que nous maintiendrons un haut niveau d'épargne et une bonne santé financière.

La hausse des charges de fonctionnement ces dernières années a eu pour conséquence de réduire le virement de section à l'investissement, celui-ci ayant joué le rôle de variable d'ajustement. Pour l'avenir, il est essentiel de maintenir un niveau de virement élevé et cela passera par une stabilité des charges de fonctionnement.

Ces constats et les conclusions qui en découlent sont d'autant plus importants que les recettes de fonctionnement n'évoluent plus ou peu.

Ainsi, pour ce qui est des recettes de fonctionnement sur la période écoulée, la progression de la recette fiscale s'atténue et ce constat est renforcé par la baisse du taux de la taxe foncière bâtie que la Commune a opéré en 2018. Bien entendu, si nous avons pris cette mesure, c'est parce que nous pouvions la financer par le mécanisme de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées.

Les autres recettes fiscales, essentiellement issues de la CALL, ont été stables sur la période, après un rattrapage sur 2016, mais on pense qu'elles ne devraient plus évoluer sur la période à venir.

Il faudra en revanche être attentif à l'évolution du fonds de péréquation intercommunal et communal qui a diminué sur les deux derniers exercices.

Concernant la recette majeure de la Commune, c'est-à-dire les dotations de l'État et notamment la dotation globale de fonctionnement, celles-ci ont progressé sur la période. Cependant, la part forfaitaire a

bien diminué, comme pour l'ensemble des collectivités, mais, chez nous, cette baisse a été compensée par les mécanismes de péréquation, notamment la DSU, qui nous ont été favorables. Ainsi, sur la période 2014-2018, la progression de la DGF a été de 7,07 %. Cette progression se ralentit également et, si l'on peut valablement envisager une nouvelle progression sur les deux exercices à venir, il faudra être plus mesuré après 2020, date à laquelle le gouvernement va d'ailleurs évaluer l'efficacité de son contrat de modération des dépenses.

Enfin, l'excédent constitue une recette appréciable. Son évolution est essentielle. Il a fléchi en 2017 et devrait à nouveau progresser à la clôture de l'exercice 2018, mais son évolution est bien évidemment étroitement liée à l'action cumulée de l'évolution des recettes et de la maîtrise des dépenses.

L'analyse de la période 2014-2018 montre donc en fonctionnement la nécessité d'être rigoureux sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment des postes de dépenses courantes et de personnel.

Les recettes, si elles ont progressé jusqu'en 2015, se sont ensuite tassées et tendent aujourd'hui à se stabiliser.

Pour préserver notre capacité à investir, il est essentiel de fixer des orientations budgétaires qui tiennent compte de ces constats.

(Arrivée de Madame BELVA)

En ce qui concerne l'investissement, on peut retenir de la période écoulée que la Ville a consacré un haut niveau d'investissement et ce, parce qu'elle a réussi à diminuer le montant du remboursement de sa dette, à solder l'ensemble des engagements financiers attachés aux conventions publiques d'aménagement et à réduire son déficit d'investissement qui a baissé de 57 % sur la période. Ces économies ont permis de recentrer la dépense sur les dépenses d'équipement et la Commune a ainsi investi près de 54,6 M€ entre 2014 et 2018, hors opérations de clôture des CPA.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, outre ce recentrage des crédits en investissement, la Commune a perçu un niveau de recettes qui a favorisé ce cycle d'investissement. Certes, le virement de section au profit de l'investissement a diminué sur la période, mais les autres ressources ont progressé. On note en effet que les dotations, fonds de compensation de la TVA en tête, n'ont cessé de progresser.

La Commune a investi davantage, ce qui lui a permis de faire progresser cette dotation sur la période et ce niveau de fonds de compensation de la TVA devrait encore progresser sur les deux années à venir compte tenu des investissements importants réalisés ces deux dernières années. Je rappelle que le fonds de compensation de la TVA permet le remboursement sur les investissements à hauteur de 16 %, alors que la TVA est de 20 %, mais deux ans après la réalisation des travaux.

Les subventions ont également progressé de 14 % sur la période 2014-2018. Toutefois, elles enregistrent une baisse sur les deux derniers exercices et il conviendra d'être vigilant sur ce point. Aller chercher tous financements pour maintenir notre niveau d'investissement constitue un enjeu aujourd'hui.

Il est vrai que les financements des partenaires peuvent se raréfier dans le contexte tendu dans lequel nous évoluons et il peut devenir difficile de les obtenir.

Voilà ce qui peut être dit sur l'état des lieux des finances communales à la clôture de cet exercice 2018 et ces éléments sont essentiels au débat sur les orientations budgétaires nécessaires à la préparation du budget 2019.

Pour cet exercice 2019, l'élément premier de notre réflexion consiste à confirmer notre volonté de poursuivre le travail et les engagements du mandat municipal au travers du maintien d'une dynamique d'action forte au quotidien pour nos administrés, du maintien d'un haut niveau d'investissement qui se traduira sur le terrain par l'entretien du patrimoine, la réalisation d'équipements, des grands aménagements urbains.

Quant aux recettes de fonctionnement, nous avons déjà vu que leur niveau tend à se stabiliser ces dernières années et la tendance ne s'inversera certainement pas. Il convient donc pour 2019, mais également pour les années à venir, d'anticiper.

- La baisse du produit fiscal : cette baisse a déjà été mise en œuvre l'an dernier ; il est proposé pour 2019 une nouvelle diminution des taux de la taxe foncière bâtie de 1,5 point, qui pourrait générer une baisse du produit fiscal de l'ordre de 140 000 €. Cette baisse sera financée de la même manière qu'en 2018, c'est-à-dire par le mécanisme de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées.

La question est également posée de savoir si nous pouvons poursuivre cette baisse sur les années à venir. Cela nécessitera alors un effort important sur les dépenses de fonctionnement, qui devra être d'autant plus important car le mécanisme de neutralisation des amortissements que nous mettons actuellement en œuvre pour le financer n'aura plus le même impact dans les années à venir, l'amortissement des dites subventions tendant à diminuer.

Dans tous les cas, il est à noter que la baisse proposée en 2018 a permis de faire baisser le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et donc la pression fiscale de 1,51 à 1,47. La nouvelle baisse en 2019 devrait permettre de réduire à nouveau cette pression.

- Concernant les autres recettes fiscales, essentiellement constituées des versements de la CALL, elles seront stables.
- Il semblerait enfin, sur la partie fiscale, que la commune ne puisse pas compter sur un très gros dynamisme du marché de l'acquisition mobilière pour accroître ses ressources par le biais des droits de mutation à titre onéreux. Cette tendance est d'ailleurs confirmée au niveau national où l'on a constaté une baisse sensible de la vente de logements.
- Enfin, une progression très mesurée des encours financiers de l'État.
Pour 2019, le budget peut être bâti en tablant sur une évolution de l'ordre de 1 % de la dotation globale de fonctionnement, toujours grâce au mécanisme de péréquation, car la part forfaitaire, elle, s'inscrit dans une diminution constante.
- Les autres recettes de fonctionnement ne devraient pas évoluer et seront inscrites en fonction des encaissements réels réalisés en 2018. Il n'y aura pas non plus d'évolution marquante dans la politique tarifaire conduisant à une évolution sensible de recettes. D'où la nécessité d'une attention soutenue pour solliciter les subventions autant que possibles.

Ainsi, les services sont une nouvelle fois encouragés à solliciter toutes subventions potentielles, auprès notamment de nos principaux partenaires que sont le Département, la Communauté d'agglomération, la Région et l'État, pour contribuer au financement de l'action municipale.

Quant à nos orientations en matière de dépenses de fonctionnement, ce faible dynamisme des recettes pour l'exercice à venir implique une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement. L'équation est au demeurant relativement simple. Si la Commune souhaite préserver un haut niveau d'investissement, à recettes plus ou moins stables et en limitant le recours à l'emprunt, elle doit, comme évoqué précédemment, agir sur les dépenses de fonctionnement, c'est l'évidence. Il ne s'agit pas là d'une problématique nouvelle, cette démarche s'impose à la Commune ces dernières années et continuera à s'imposer dans les années à venir. Le contexte impose également ce travail récurrent d'optimisation et de recherche d'économies.

Pour bâtir le budget 2019, une maîtrise des postes les plus importants en dépenses sera donc indispensable.

Sur les dépenses courantes du chapitre 011, c'est-à-dire les charges de fonctionnement courant, il faudra tenir compte de dépenses nouvelles :

- l'ouverture des centres de jeunesse le midi lors des vacances scolaires,
- l'entretien, la remise en état et la réparation de la vidéosurveillance,
- l'accroissement des coûts liés aux fluides et à l'énergie.

L'inflation, bien qu'elle devrait ralentir en 2019, restera à un niveau plus élevé que celui observé les années précédentes.

L'intégration de ces dépenses nouvelles ne devra pas avoir pour effet d'augmenter le budget qui doit être stabilisé. Des efforts devront donc être réalisés sur d'autres postes et les services devront travailler sur une baisse de 2,5 % de leurs crédits de fonctionnement. L'enveloppe globale du chapitre 011, dépenses courantes, devra ainsi rester stable à hauteur de 9,5 M€.

Sur les dépenses de personnel qui représentent le plus important poste de dépense du budget de fonctionnement (46 % du fonctionnement), il faudra freiner sensiblement son augmentation. Ce poste a fortement augmenté en 2018 par la création du service de la police municipale. Cette hausse avait toutefois été intégrée et, par conséquent, anticipée. Désormais, l'enjeu est de limiter l'évolution de ce chapitre budgétaire, chose qui n'est pas aisée avec la prise en compte obligatoire des évolutions de carrière (le GVT) et des dispositions et mesures gouvernementales. Cependant, la Commune doit faire l'exercice et il est proposé, en termes d'orientations budgétaires, de procéder au remplacement en partie seulement des départs en retraite et non plus de manière systématique comme c'était le cas jusqu'à ce jour. Une optimisation organisationnelle des services doit être opérée à court terme, mais surtout à plus long terme.

Sur la question de la politique de subventionnement et des participations versées, notamment pour équilibrer les budgets annexes au chapitre 65, il faudra tenir compte pour 2019 :

- d'une hausse du poste subvention aux associations, mais, bien entendu, pour chacune des aides accordées, l'intérêt à agir en termes d'attractivité et d'intérêt général pour la population liévineoise devra être regardé ;
- de la participation au CCAS qui sera maintenue au même niveau et il est à noter que la Ville facturera désormais, sur injonction de la chambre régionale des comptes, le coût de mise à disposition de ses services supports – ce sera facturé au CCAS – ;
- de la participation versée aux syndicats dont la Ville est membre, qui sera reconduite à l'identique – il s'agit là du syndicat du Val de Souchez – ;
- de la prise en charge des déficits annexes et notamment ceux des opérations de lotissement ; ainsi, le déficit à couvrir s'élève à 1,69 M€ pour les deux opérations ; une partie de l'excédent supplémentaire qui se dessine à la clôture de l'exercice 2018 devra y être consacrée.

Enfin, pour les autres dépenses de fonctionnement, il est à noter :

- qu'il est proposé de renouveler le mécanisme de neutralisation des amortissements sur les subventions d'équipement versées qui, outre le financement de la baisse du produit fiscal, permettra de dégager quelques marges de manœuvre en fonctionnement,
- que les charges financières vont poursuivre leur baisse,
- que le virement de section devra être maintenu au même niveau qu'en 2018 et pourrait même augmenter si la Ville enregistre une hausse de son excédent comme le laissent penser les estimations.

Pour l'investissement, les orientations proposées sont les suivantes.

Le financement des investissements de la Commune sera assuré comme chaque année par nos ressources propres, l'autofinancement et par le recours à l'emprunt. C'est donc en fonction de ces trois éléments que la Commune pourra déterminer son volume d'investissement disponible pour l'exercice à venir.

Les dotations constituent une ressource appréciable pour l'exercice à venir :

- La taxe d'aménagement, qui toutefois reste aléatoire dans sa prévision, pourra être inscrite en fonction des encaissements réels constatés sur les derniers exercices.
- Le fonds de compensation de la TVA, quant à lui, sera de manière certaine en progression. En effet, la hausse de nos investissements ces trois dernières années a permis d'enregistrer une hausse appréciable de notre fonds de compensation de la TVA et, pour 2019, cette recette sera de nouveau en hausse, elle est estimée à ce jour à 1,2 M€.

En revanche, les subventions et participations ne devraient pas être prépondérantes au budget. À ce jour, seule une subvention de 200 000 € est notifiée pour financer le projet de la cuisine centrale. La Ville compte toutefois sur une participation supplémentaire de 1 M€ sur les deux exercices à venir, mais, en

l'absence de notification au moment du vote du budget qui devrait intervenir début avril, elle ne sera pas inscrite.

Sur la question des subventions, il est important d'insister sur la nécessité de renforcer notre action pour prospecter et obtenir des financements. Elles demeurent une ressource essentielle, même si leur obtention est de plus en plus difficile. La dotation de soutien à l'investissement local et la dotation politique de la ville constituent des subventions que la Commune peut obtenir. L'État a réaffirmé dans son projet de loi de finances 2019 la pérennité de ces fonds, même si les enveloppes ne devraient pas augmenter.

Pour boucler le financement des investissements, il faudra compter sur l'emprunt et celui-ci sera au maximum de 4,5 M€ pour satisfaire à nos objectifs et à notre stratégie en matière d'endettement. L'emprunt devra toujours se conclure à des taux intéressants et probablement à taux fixe. Cet emprunt sera souscrit sur une durée de 10 à 15 ans maximum. Ce volume d'emprunt permettra pour 2019 de se situer autour des 75,5 % de taux d'endettement et de disposer d'une capacité de désendettement de 3,2 années.

Les orientations en matière d'investissement

L'ensemble des ressources envisagées en investissement devraient conduire à pouvoir disposer d'un volume d'investissements en dépense d'équipement de l'ordre de 11,5 à 12 M€. Cette enveloppe permettra de poursuivre nos investissements qui se concentreront sur :

- l'entretien des voiries,
- la rénovation et l'accessibilité des bâtiments publics et autres équipements à caractère sportif et culturel, etc.,
- la poursuite des grandes opérations en cours qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie,
- la préparation des grands investissements de demain ; après la police municipale ou encore la fin des travaux du BHNS, les efforts se poursuivront avec d'importantes rénovations sur l'ensemble des groupes scolaires ou encore la construction de la cuisine centrale.

Ces projets seront suivis et gérés sous la forme d'opérations d'équipement ou d'autorisations de programme. Le détail des investissements envisagés, présenté dans le document, concernera :

- la politique scolaire,
- la politique culturelle, sportive et de loisirs,
- la politique urbaine et les grands projets et restructurations de bâtiment, les opérations d'aménagement et de lotissement.

Préalablement à l'inscription de ces investissements, il conviendra en priorité d'inscrire les crédits nécessaires :

- au remboursement de la dette qui, une nouvelle fois, sera en baisse,
- au mécanisme de neutralisation des amortissements de subventions d'équipement qui profitent, certes, à la section de fonctionnement, mais qui amputent une partie de notre capacité d'investissement et ce, à hauteur de 2,3 M€ pour 2019.

En conclusion, la Commune fait partie de ces collectivités qui affichent une bonne santé financière qui lui permet de voir l'avènement de ce nouvel exercice avec une certaine sérénité malgré un contexte général tendu.

Les investissements pourront être poursuivis et de nouveaux programmes pourront également être lancés. En fonctionnement, les recettes n'évolueront pas ou très peu, la Commune ayant en outre décidé de renouveler son effort en faveur de la population liévine en réduisant à nouveau son taux de taxe foncière bâtie.

La priorité des priorités sera donc bien d'accentuer l'effort sur la maîtrise des dépenses afin de stabiliser le montant des charges de fonctionnement.

La construction de ce budget 2019 se fera sous les mêmes orientations stratégiques que les années précédentes, à savoir :

- le maintien d'un endettement et d'une capacité de désendettement corrects,
- le maintien, voire la progression des niveaux d'épargne brute et nette (11,64 € et 5,8 M€),
- enfin, la priorité sera donnée à l'investissement.

Je ne saurais terminer ce rapport, Monsieur le Maire, sans souligner la qualité du travail réalisé par les services financiers sous la direction de Romuald GALLO et cela a été réaffirmé avec force lors de la commission des finances. Nous avons en effet disposé d'un document précis, complet, transparent, permettant à chacun d'appréhender la situation financière de la Commune et nos perspectives.

Voilà donc, Monsieur le Maire, le rapport d'orientation budgétaire que j'avais à présenter.

M. LE MAIRE.- Bravo, Monsieur DERNONCOURT.

Je voyais Monsieur GALLO qui, parce qu'il est modeste, se cachait devant tant de compliments. Vous avez eu tout à fait raison de souligner son travail mais pas seulement, puisque, vous avez raison, il est entouré de très bons collaborateurs et de très bonnes collaboratrices, ce qui fait que ce service est particulièrement efficace. Il a pu ainsi produire un document tout à fait remarquable.

Mes chers collègues, je vous demande à présent de bien vouloir réagir sur ce document, non sans remercier une fois de plus Monsieur DERNONCOURT pour la clarté de ce rapport, mais nous y sommes désormais habitués.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Merci, Monsieur DERNONCOURT, pour votre exposé.

Cette année, impossible de faire l'impasse sur l'état de la France. Les chiffres affichent la tête des mauvais jours et, sur le projet de loi de finances 2019 qui a été adopté le 20 décembre 2018, s'il en est de même chaque année, la révolte des Gilets jaunes a fait valser les milliards et troublé les chiffres.

Les mesures annoncées par le Président de la République le 10 décembre dernier ne sont pas intégralement prises en compte dans le projet de loi de finances 2019 et, pourtant, selon le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action publique, elles coûteraient entre 8 et 10 Md€, hors les 4 Md€ déjà pris en compte dans le projet de loi de finances 2019 et, selon le président de l'Assemblée nationale, le déficit public est passé au-dessus des 3 % fatidiques au lieu des 2,8 % prévus.

Côté recettes, les réductions d'impôts, tel l'ISF devenu IFI, droits de succession, impôts forfaitaires du capital et diverses réductions sur l'impôt du capital, ont supprimé 39 % des recettes, soit 10 Md€.

10 Md€ d'augmentation des dépenses, 10 Md€ de réduction de recettes d'impôts, cela fait 20 Md€ de baisse de ressources.

La dette publique atteint près de 99 % et pourrait même atteindre 100 % du PIB suite à la reprise de la dette de la SNCF Réseau par l'État et aucune baisse significative n'est attendue avant la fin du mandat présidentiel.

L'inflation atteint 1,9 %, altérant le pouvoir d'achat des ménages et entraînant la baisse de la consommation.

Alors, avec tout cela, qui va payer ?

L'État envisage dans le projet de loi de finances 2019 de baisser la dépense publique de 70 Md€ entre 2018 et 2019 et, malheureusement, nous pourrions parier que les collectivités locales seront encore une fois mises à contribution et, plus indirectement, les classes moyennes.

Voilà, mes chers collègues. Cela m'amène tout naturellement à parler des orientations budgétaires de notre ville de Liévin.

Depuis le début du mandat, la majorité municipale s'est assignée des objectifs très clairs :

- mener de façon permanente un effort soutenu pour rationaliser les dépenses et ainsi faire face aux contraintes des recettes,
- capitaliser cet effort pour ne remettre en cause ni les services proposés à la population, ni le soutien sans faille au milieu associatif liévinois,
- consolider l'autofinancement pour poursuivre le développement de l'investissement, sans dégradation problématique de la situation au regard de la dette,
- et bien d'autres.

Ces objectifs tendent en fait vers une seule finalité, celle de permettre à notre Commune de Liévin de demeurer maître de son destin, de conserver une capacité d'agir et d'investir pour ses habitants.

Le débat d'orientation budgétaire présenté ce soir ne dévie pas du chemin tracé et démontre que les objectifs que vous vous êtes fixés ont été entièrement réalisables sans qu'aucun indicateur ne passe au rouge.

Concernant le pouvoir d'achat des Liévinois, nous n'allons pas revenir sur ce qui a déjà été entrepris et voté à l'unanimité par exemple sur la baisse du ticket de cantine, le retour du cinéma gratuit Arc en Ciel ; mais, cette année, avec la poursuite de la baisse de la taxe sur le foncier bâti, comme vous l'avez dit, les recettes n'évolueront pas à la hausse et, malgré tout, faire le choix de baisser cette taxe qui, nous l'avons répété, était trop élevée est une bonne chose.

En conclusion, le débat d'orientation budgétaire a pour objectif, comme tout débat, d'apporter des avis, des réflexions, des opinions complémentaires. L'objectif est aussi de faire avancer les choses. Souvent, dans les collectivités, les propositions émises par les groupes d'opposition ne sont quasiment jamais prises en considération, mais Liévin l'Entrepreneante veut se montrer exemplaire. Ce soir, j'aimerais donc faire une ou deux propositions.

Tout était presque dit dans le rapport, mais je n'ai pas vu grand-chose sur la transition écologique. La Commune doit agir vigoureusement sur les économies d'énergie. L'effort sur les biens communaux est à poursuivre lors des réalisations ou des rénovations. Notre Ville doit s'engager au-delà et aider les particuliers à se lancer dans des campagnes de sensibilisation aux problèmes et d'information sur des solutions, y compris sur le plan financier.

Lors d'un précédent Conseil municipal, je vous avais fait une demande pour le développement des énergies renouvelables chez des particuliers concernant le dispositif d'aide des énergies solaires. Sur la délibération du 6 avril 2007, il avait été instauré un plafond de 2000 € ramené à 1 500 € au 30 mars 2012 par une délibération et je souhaitais que l'aide soit éventuellement doublée. À ce jour, dans le débat d'orientation budgétaire, je n'ai malheureusement pas vu une seule ligne.

Ensuite, j'ai vu hier sur votre page Facebook que la Ville s'était équipée de véhicules électriques Renault Zoe. C'est très bien et j'ai hâte, Monsieur le Maire, de pouvoir vous croiser dans Liévin avec ce type de véhicule propre. Effectivement, il faut poursuivre le développement du parc électrique ou hybride de la Commune et faciliter le développement du parc des particuliers en installant des bornes de recharge. En effet, vous savez que cette évolution bénéficie à la qualité de l'air, mais, actuellement, dans le centre-ville et un peu partout en ville, je regrette qu'on n'ait pas pensé à installer ce type d'équipement. Mais, comme Liévin est entrepreneante, je ne doute pas que votre réponse sera positive.

Également, sur la propreté, des moyens considérables en termes de matériels et financiers ont été mis en place. Les résultats sont effectivement positifs. Là aussi, je pense que la Ville devrait souscrire à une association, c'est l'association des villes pour la propreté urbaine. L'AVPU traduit la volonté politique en faveur d'une meilleure propreté, mais surtout la capacité à afficher cet engagement par une communication spécifique, comme je l'ai vu par exemple sur la commune de Douai. Voir à l'entrée de notre ville des panneaux « ville fleurie » et « ville éco-propre » correspondrait parfaitement.

Voilà ce que je pouvais dire en résumé sur la synthèse de ce débat d'orientation budgétaire et je vous remercie de m'avoir bien écouté.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KAZNOWSKI.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire, pour ce rapport d'orientation budgétaire 2019.

Je voudrais d'abord remercier tous ceux qui ont contribué à la qualité du rapport qui nous a été soumis en commission des finances.

Par contre, dans cette même commission, nous avons relevé une analyse et une erreur de calcul qui n'ont pas été prises en compte dans le rapport transmis à l'ensemble du Conseil et je souhaiterais en préambule refaire ces deux observations qui vont a contrario de ce que viennent d'annoncer a priori Les Patriotes.

L'une concerne le préambule du rapport où on estime à 3,2 % le déficit public de la France pour 2019, au-delà donc des objectifs fixés par le gouvernement il y a quelques mois, en prenant en compte les mesures d'urgence économique et sociale de 10 Md€ annoncées par le Président de la République. Il est écrit en préambule que cet objectif ne pourrait pas être maintenu. Or, à l'instant de l'écriture du rapport, les services n'avaient pas l'information tombée en janvier 2019 d'un déficit en baisse de 4 Md€ grâce notamment à des recettes fiscales plus dynamiques qui ramèneraient le déficit public de la France de 80 Md€ à 76 Md€, soit 2,8 % au lieu des 3,2 % annoncés dans ce rapport.

On ne va pas se battre sur ce pourcentage de déficit public, mais je crois qu'il faut aussi relativiser les choses dans les analyses budgétaires que l'on a et c'est bien dans ce contexte que l'on évolue. Sans vouloir être techno, ceci est important pour moi à rectifier, car on dit dans ce rapport que cela ne sera pas sans conséquence pour la mise à contribution des collectivités. C'est vrai, mais peut-être un peu moins qu'annoncé dans ce rapport.

On peut donc plutôt se réjouir chez nous de cette bonne nouvelle, si elle était confirmée, parce que nous ne sommes pas des spécialistes des analyses financières nationales, européennes et au-delà.

Ma seconde observation est beaucoup plus à la marge et peut prêter à sourire. J'espère que cela va vous faire sourire toutes et tous. Elle a été faite en commission des finances et elle n'a pas été rectifiée dans le rapport ; ce qui est un peu gênant pour un rapport financier et pour nous aider dans ce débat d'orientation budgétaire. Page 80, on prévoit 24 départs en retraite pour les années 2020 et 2021 en annonçant 10 départs en retraite possibles en 2020 et 17 en 2021, ce qui fait 27 départs qui seraient possibles et non pas 24. J'avais demandé si on me confirmait bien que c'étaient 27 départs possibles, on m'a répondu « oui et on rectifiera ». C'était pour éclairer l'ensemble des conseillers sur ce détail et vous faire sourire, je l'espère.

Voici pour le document par ailleurs très complet.

Au-delà, j'observe quand même dans ce rapport – il faut savoir d'où on vient avant 2014 – la bonne santé des finances globalement, avec tout de même quelques points de vigilance, évoqués par Daniel, pour lesquels quelques observations s'imposent.

Notre épargne nette reste positive, mais marque le pas, notamment si on prend le seul budget principal où le taux d'épargne nette diminue de près de 68 %. C'est donc un point de vigilance. Je fais peut-être une erreur dans mon analyse...

M. LE MAIRE.- Il y a un an de retard. Au contraire, cela augmente.

M. LUDWIKOWSKI.- Les analyses sont difficiles, Monsieur le Maire. Mais merci de me rectifier.

Autre point de vigilance, Daniel l'a dit, les dépenses de fonctionnement notamment au niveau des charges générales augmentent et cela doit être pris en compte dans nos orientations budgétaires, car nos marges de manœuvre pourraient être de fait réduites.

On lit que nous manquons de dynamisme au niveau des recettes de fonctionnement et on propose de mettre en place une vraie culture de la recette dans les services. Je m'interroge beaucoup et j'avais posé la question en commission des finances sur la manière dont on va s'y prendre pour cette culture de la recette à mettre en place dans les services. Cela passe-t-il notamment par une évolution des politiques publiques mises en place dans la commune ? Si oui, comment ? Par qui ? Par rapport à cette annonce qui est faite de mettre en place une vraie culture de la recette, je demande comment on fait parce que cela m'intéresse sur le plan intellectuel, mais aussi pour l'ensemble des Liéviноises et des Liéviноis.

Pour une meilleure maîtrise de ces dépenses de fonctionnement, on découvre une volonté de ne pas remplacer systématiquement les départs en retraite, avec une piste que j'ai, pour ma part, trouvée très originale pour inciter les pôles à la réorganisation, qui est de ne pas remplacer le premier départ en retraite au sein du pôle quel que soit le poste occupé. Je trouve que c'est une excellente initiative pour inciter à la culture de la réorganisation, de l'optimisation, on peut employer d'autres termes, quand on veut s'occuper de l'organisation d'un pôle ou d'un service.

Enfin, on demande également de la réorganisation pour, au sein des pôles, obvier à l'absence des agents pour arrêt maladie. Pour tout cela et ce que j'ai énoncé auparavant, l'action des services RH et de son chef va être déterminante et à suivre comme le lait sur le feu.

Au-delà de ces points de vigilance sur le fonctionnement, Monsieur le Maire, je pense que nous gagnerions à définir plus vite une vraie stratégie foncière. En effet, on lit également dans le rapport que, a priori, elle serait encore à bâtir. Je ne peux quant à moi, comme d'autres l'ont fait, que me féliciter de la baisse de 1,5 % du taux de la taxe foncière bâtie, encore que ce taux soit encore un peu haut.

Enfin, et c'est une idée qui m'est venue tout à l'heure en relisant et en préparant, mais je la lance parce que je n'ai pas peur de parfois lancer des choses qui ne sont peut-être pas possibles. Je ne sais pas si c'est encore possible ou même faisable, mais notre seul budget consolidé nous permettrait de contractualiser avec l'État une modération des dépenses, mais il se trouve qu'on prend en compte le budget principal. Je ne sais pas si c'est possible ou faisable, mais je pense que nous aurions peut-être tout à gagner dans cette contractualisation.

Voilà donc globalement ce que j'avais à dire pour ce débat. Je veux encore souligner la bonne situation financière de notre Commune, qui ne doit cependant pas nous lancer dans des investissements et des annonces que nous ne pourrions plus maîtriser notamment en période préélectorale.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Yvon LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je ne vais pas répondre point par point – je vous en laisse le soin, Monsieur le Maire – aux propositions faites par les uns et les autres ce soir. Je retiens que, dans l'ensemble, il y a un avis très favorable envers l'action municipale et j'en suis très heureux. Il faut s'en féliciter parce que c'est une action collective et c'était à souligner.

Ces orientations budgétaires me rappellent celles du conseil départemental qui se résumaient ainsi : amener plus d'égalité et préserver au mieux le pouvoir d'achat des familles.

En effet, on peut noter une diminution du produit fiscal local et, plus globalement, une stabilité de la fiscalité indirecte, puis une politique tarifaire qui n'évoluera pas, sauf nécessité de prendre en compte des indexations éventuelles. On pourrait ajouter beaucoup d'autres exemples qui préservent le pouvoir d'achat des Liévinos dans ces orientations budgétaires.

Si nous voulons que Liévin soit une ville entreprenante, il faut accroître l'autofinancement nécessaire à l'investissement, sans qu'il soit fait appel à la fiscalité ou au recours excessif à l'emprunt. C'est ce qui est envisagé, puisque la Commune autofinance déjà les trois quarts de ses investissements et envisage de faire mieux si possible pour cette année.

Les orientations proposées conduisent à préparer un budget de fonctionnement relativement stable et un budget d'investissement au moins équivalent à celui de 2018. Cela nous convient, car il est envisagé prioritairement la poursuite des programmes déjà engagés et non terminés et le lancement de nouvelles opérations pour terminer le programme municipal proposé pour ce mandat.

Certes, des projets déborderont le mandat présent. Je pense par exemple à la mise en sécurité des abords de l'école, à l'accessibilité PMR, à l'aménagement du quartier Jaurès, au plan de jalonnement directionnel et aux actions écologiques, etc. Ces programmes sont nécessaires, mais, pour la poursuite à terme, il faudra, vous vous en doutez bien, l'accord du prochain Conseil municipal élu pour le mandat prochain. Je tiens à souligner c'est déjà presque l'ébauche du prochain programme municipal.

En conclusion, la Commune fait partie de ces collectivités qui affichent une bonne situation financière. Nous notons avec satisfaction que la construction du budget 2019 se réalise sans endettement supplémentaire et avec une capacité de désendettement correcte. De plus, c'est un vrai projet citoyen tourné vers et pour les Liévinois.

En conséquence, nous approuvons, Monsieur le Maire, ces orientations.

M. LE MAIRE.- Merci, Yvon.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, quelques mots au nom du groupe communiste.

Avec ce rapport d'orientation budgétaire, dans un contexte économique et social particulièrement difficile résultant des mesures gouvernementales, il apparaît évident que nous abordons l'année financière 2019 avec une certaine sérénité, avec la volonté de confirmer le caractère social de notre gestion municipale tournée essentiellement vers nos concitoyens.

En effet, dans tous les domaines de la vie municipale, il est clairement affirmé que la priorité dans nos choix financiers réside dans un service de qualité rendu à nos concitoyens et une volonté de réduire la pression fiscale, pour celles et ceux propriétaires de leur logement, à travers la taxe foncière.

En matière d'emprunt et de taux d'endettement, nous avons, sous votre autorité, restauré la situation financière de notre commune. Nous avons porté Liévin au niveau sérieux et réalisme de communes pourtant plus fortunées. Par un investissement conséquent faisant de notre ville un vaste chantier où les travaux transforment profondément l'image de notre cité, nous contribuons à une politique de l'emploi qui permet de limiter la montée du chômage.

Je pense que c'est tout cela que porte le rapport d'orientation budgétaire, ouvrant une nouvelle année financière que l'on peut donc envisager avec sérénité.

Ceci étant, on ne peut ignorer que les perspectives pour les collectivités locales restent tendues et si, par le jeu de la DSU, nous préservons un bon niveau de dotation de l'État, il n'en demeure pas moins que les tentations macroniennes demeurent de faire supporter de plus en plus de charges aux collectivités locales par le transfert de responsabilités sans que suivent des moyens financiers.

Avant la crise des Gilets jaunes, le Président MACRON affichait un profond mépris pour les élus locaux. Sa soudaine conversion à la reconnaissance de l'importance des collectivités locales me semble plus relever d'un projet de nouveaux transferts de charges sur les communes, car il faudra bien trouver les moyens de boucler les finances de l'État, dont 10 Md€ ont été lâchés pour calmer le mécontentement populaire. On parle d'ailleurs déjà d'un correctif budgétaire du projet de loi de finances qui pourrait intervenir avant la fin du premier semestre.

Tout cela pour dire que, si nous pouvons nous féliciter de la bonne situation financière de notre Commune, la vigilance demeure une nécessité et les dispositions préconisées dans le rapport d'orientation budgétaire, notamment en matière de dépenses de fonctionnement, doivent retenir toute notre attention.

Pour le groupe communiste, Monsieur le Maire, les orientations budgétaires prédisent un bon budget 2019 et nous les approuvons.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais saluer le travail qui a été mené par Daniel DERNONCOURT et l'ensemble des équipes qui ont permis ce débat d'orientation budgétaire et que notre budget puisse être présenté dans un état plus qu'équilibré et ce, malgré un contexte économique et social peu optimiste, malgré des critères d'endettement des communes resserrés, surtout au niveau des charges de fonctionnement comme l'a souligné Monsieur DERNONCOURT.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'atteinte de l'objectif de la diminution du taux d'endettement, nous passant en dessous du taux moyen d'endettement des communes de la même strate, de 77,29 à 77,9 % pour les autres communes.

Dans un contexte en baisse de certaines dotations, hors FCTVA, nous n'avons cessé d'investir pour notre commune, pour nos écoles, pour nos enfants, pour l'investissement, pour l'aménagement, pour le développement économique et l'emploi, pour notre sécurité, le tout souligné par une diminution de la taxe foncière.

C'est un travail de longue haleine qui permet à la majorité municipale de respecter les engagements qu'elle a pris en début de mandat.

Je voudrais juste donner un qualificatif, « dynamique », et rappeler aussi le sens de ce mot qui vient du grec *dynamikos* : efficace, puissant, qui change au cours du temps, qui concerne la force, le changement, le mouvement, qui se dit d'une variable dont le type est susceptible de changer au gré des valeurs.

Je pense que l'on peut qualifier la politique qui est menée par la majorité municipale de très dynamique et répondant aux attentes de nos administrés au fur et à mesure des besoins qui se font ressentir. En effet, malheureusement, aujourd'hui, les perspectives qui nous sont données, le désengagement de l'État qui s'annonce vis-à-vis des communes et des territoires nous obligent aussi à répondre de manière spontanée et au fur et à mesure.

Monsieur LEJEUNE l'a souligné, c'est une politique qui se veut solidaire, à l'image, Monsieur le Maire, de ce que vous menez au conseil départemental.

On parle de dynamisme pour la politique qui est menée sur la commune de Liévin par le groupe majoritaire, mais je me rends compte aussi qu'un certain dynamisme s'est posé auprès de nos collègues du Conseil municipal, un dynamisme dans la notion de changement. En effet, nous avons des collègues qui étaient au Front national, j'ai l'impression qu'ils sont partis vers Europe Ecologie Les Verts. On avait des écolos qui sont passés à la République En Marche. Je vois que le dynamisme est conjugué en fonction des besoins de chacun au sein du Conseil municipal.

Monsieur KAZNOWSKI, bien entendu, la transition écologique est importante, mais que peut-on faire face à un gouvernement qui nous demande de faire une transition écologique mais qui se désengage sur le minimum vital à apporter au territoire et à ses populations ? Effectivement, il faut être ambitieux. On a largement prouvé, au fur et à mesure des années, que la Ville de Liévin était plus que sensible à la qualité environnementale, à la propreté de son territoire et les actions et les mesures sont mises en place en fonction de notre capacité financière.

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous parliez de rectification du taux de déficit de la France. Pour moi, c'est un point de détail et je pense que, pour les Liévinois, c'en est un aussi. Aujourd'hui, quand des administrés viennent nous voir en souffrance, que l'on soit à 3,2 % ou à 2,7 %, on ne répond pas à leurs préoccupations. Aujourd'hui, ce que les Liévinois attendent de nous dans notre rôle d'élus locaux, c'est de bien évidemment répondre à la souffrance et, là encore, dans l'urgence.

Je pense que l'on réalise un exercice qui n'est pas des moindres. Je dis en toute sincérité qu'il faut aussi remercier l'ensemble des collègues qui œuvrent au quotidien et qui auront encore des efforts à faire. Bien entendu, on peut et on doit parler de mutualisation, on doit parler aussi d'attention portée à l'usage des deniers publics. Ce n'est pas remettre en question leur investissement à leur engagement que de demander que l'on s'organise pour faire en sorte, puisque l'avenir n'est pas sous de bons augures, que l'on ne demande pas encore et encore aux Liévinois de payer plus. Je suis convaincue qu'ils comprennent très facilement ce message et qu'ils se mettront à la tâche afin de faire en sorte de faire changer, dans un dynamisme qui est posé depuis de longues années, des habitudes dans l'intérêt de notre territoire de notre commune et des Liévinois.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre*).

Je considère que les interventions sont closes.

Je vous remercie mes chers collègues. Je vais essayer d'apporter quelques compléments d'information aux interventions et aux interrogations des uns et des autres.

Je voudrais d'abord vous remercier et vous féliciter pour la tenue de ce débat. Je voudrais vous remercier quelque part de votre contribution positive, puisque je note que, dans l'ensemble, les contributions des uns et des autres sont positives et constructives et que les uns et les autres ont tenu également à y ajouter quelques propositions tout à fait personnelles. Je le salue parce que ce n'est pas toujours le cas dans les différentes assemblées exécutives où on a parfois plutôt tendance à voir les uns et les autres s'écharper. Mes chers collègues, cela honore ce Conseil municipal de Liévin que de voir les différentes sensibilités politiques de ce Conseil municipal, non pas s'écharper, mais au contraire apporter chacune et chacun leur contribution d'une manière tout à fait positive et constructive.

Chapeau ! Je tenais à vous le dire, parce que cela est suffisamment rare pour être souligné.

Mes chers amis, je reviens sur quelques aspects abordés ici et là.

Vous évoquez l'état de la France, son déficit, les risques de transfert aux collectivités, etc. Un déficit public, que ce soit 3,2 % ou 2,8 %, cela peut être beaucoup trop, mais cela peut être aussi trop peu. Cela dépend aussi ce qui est fait des finances publiques. Est-ce que notre pays aujourd'hui se porte bien ou est-ce que notre pays aujourd'hui se porte mal ? Je vous laisse le soin d'y répondre.

Certains d'ailleurs ont répondu pendant de longues semaines et continuent à le faire pour démontrer qu'il ne semble pas que la France se porte mieux. On la voit d'ailleurs reculer sans cesse dans le classement international sur différents aspects. On voit aussi qu'une très grande majorité de nos concitoyens ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts et cela ne touche plus simplement les classes défavorisées, cela touche y compris aujourd'hui les classes moyennes.

Je pense que celles et ceux qui sont ministres aujourd'hui et qui exercent un pouvoir national, plutôt que de faire du cinéma ici ou là en allant voir je ne sais qui, feraient mieux de recevoir dans un bureau et écouter la vie quotidienne des Françaises et des Français. Je recevais encore il n'y a pas très longtemps dans mes permanences une personne de classe moyenne qui a des enfants à l'université. Aujourd'hui, il est difficile pour ces enfants d'avoir la même chance que celle que nous avons eue de pouvoir suivre des études supérieures et force est de constater que, aujourd'hui, beaucoup de ces enfants de la république sont obligés de renoncer à ces études supérieures parce que cela coûte trop cher. C'est un indice qui est pour moi catastrophique, car rien n'est pire que de refuser à des jeunes de pouvoir poursuivre leurs études et de pouvoir accroître leur formation et leurs compétences.

Je laisse donc le soin de répondre à cette question de savoir si la France va mieux ou mal. Je dirai qu'elle va sans doute beaucoup mieux pour une tranche très minime de notre société. Il y a quelques pour cent de Français qui, par le biais de la suppression de l'ISF, par le biais de toutes ces niches fiscales qui existent, de toutes ces suppressions de taxes qui étaient portées sur les dividendes, etc., ont aujourd'hui un compte en banque qui, à l'inverse de celui de la majorité des Français, est un peu plus rond que les autres.

Est-ce la vision que nous avons de la France ? Je ne pense pas que, dans ce Conseil municipal, ce soit cette vision qui prévaut. Quelque part, au travers des témoignages des uns et des autres, vous l'avez tous dit.

C'est vrai que l'on peut être inquiet de cette situation pour les Françaises et les Français et aussi de ce dérapage. Excusez-moi de l'expression, mais notre Président de la République a eu un peu « chaud aux fesses » et il a donc lâché les milliards. Cela dit, on peut se demander si, très vite, la tentation ne sera pas de revenir à ces critères dits de Maastricht, d'ailleurs totalement inutiles et absurdes, parce qu'ils ne reposent pas sur grand-chose. Il faudrait que l'on ait un peu de temps pour vous raconter comment sont nés ces critères de Maastricht. C'est une pure invention de quelqu'un ; à un moment donné, on a demandé un pourcentage et on a donné un pourcentage. En tout cas, on peut craindre que, à un moment donné, la tentation naturelle de celles et ceux qui nous gouvernent aujourd'hui revienne de vouloir toujours plus mettre à contribution les collectivités territoriales pour participer à la réduction du déficit public. Ceci est quand même, avouez-le, mes chers collègues, particulièrement gonflé lorsque l'on sait que les collectivités territoriales, les collectivités publiques sont responsables de moins de 10 % du déficit public et que, pour le reste, c'est l'État.

Monsieur LUDWIKOWSKI, sur cette histoire de contractualisation, on ne peut pas le faire, puisque, effectivement, il faut que l'on ait un budget principal de plus de 60 M€ pour pouvoir éventuellement contractualiser avec l'État. Cela dit, franchement, c'est une fumisterie ! Pourquoi voulez-vous que je sois jugé par des gens qui feraient mieux d'abord de se juger eux-mêmes vu les résultats qu'ils obtiennent ? Je pense que c'est plutôt nous qui devrions leur mettre des critères, car il me semble que la gestion des élus locaux est aujourd'hui bien meilleure que la gestion de nos élus nationaux et, je le dis, tous gouvernements confondus, puisque cela fait 40 ans que cela dure.

Reposons-nous sur les élus locaux et retravaillons à l'inverse de ce qui se produit aujourd'hui où il y a un mépris total des collectivités territoriales et des élus locaux.

D'ailleurs, Martine AUBRY, avertie au débotté de la visite de deux ministres, a eu la très bonne idée de leur rappeler que la courtoisie républicaine était quand même d'avertir la présidente du CHR qu'elle est et surtout le maire qu'elle est. C'est la tradition républicaine. Or, cette tradition, cette courtoisie, ce respect n'existent même plus chez celles et ceux qui nous gouvernent. On a vraiment la sensation que les élus locaux ne comptent pour rien, si ce n'est pour se prendre des leçons qu'ils ne méritent pas, bien au contraire !

Revenons-en à Liévin.

Monsieur KAZNOWSKI, dans le domaine de la transition écologique, vous imaginez bien qu'on ne reste pas sans rien faire. Par exemple, sur un dossier ô combien important qui va toucher nos petits Liéviens, la cuisine centrale, je peux vous dire que j'ai demandé à mes équipes de se rapprocher rapidement des services de la Région. Il me semble que vous êtes conseiller régional, je pourrai donc peut-être compter sur votre soutien à ce niveau pour que nous puissions bénéficier de tous les dispositifs qu'a mis en place la Région pour rentrer dans ce qu'on appelle la troisième révolution industrielle, etc. En tout cas, nous allons effectivement développer sur ce bâtiment plusieurs dispositifs qui vont aller dans ce sens-là.

Nous allons continuer petit à petit à équiper notre parc automobile de véhicules électriques. Je peux vous dire que c'est un effort important qui est fait par la collectivité liévine. Malgré tous les beaux discours que l'on peut entendre ici et là, à la télévision, dans les journaux, les belles conférences, etc., force est de constater encore, mes chers collègues, que lorsqu'on passe à l'électrique, cela coûte quand même encore beaucoup plus cher que si on reste au diesel ou à l'essence.

Est-ce que je prendrai bientôt une voiture électrique ? Oui, je vais l'essayer. On n'a pas encore autorisé le maire de Liévin à essayer ce véhicule, le directeur du CTM ici présent s'accaparant d'une manière presque autoritaire et personnelle ces véhicules électriques, mais je ne désespère pas pouvoir au moins essayer ce véhicule électrique. Monsieur MACQUART, vous y veillerez.

M. MACQUART.- Il ne l'utilise pas personnellement.

M. LE MAIRE.- Nous allons donc faire beaucoup d'effort.

Ensuite, vous parlez de la propreté en ville. Monsieur KAZNOWSKI, quand on parle de finances, vous avez pu remarquer que tout ce qui peut être économisé à la Ville de Liévin, nous l'économisons. Vous parlez d'adhérer à une association. Il faut savoir que, en général, les adhésions sont payantes et on ne se rend pas compte, mais c'est une adhésion par-ci, une adhésion par-là, alors que ce que l'on peut avoir par ces associations, on peut l'avoir par beaucoup d'autres manières. Il y a quelques adhésions fondamentales qu'il faut conserver parce qu'il faut être dans les réseaux – et, d'ailleurs, on va vous en faire voter une tout à l'heure sur le plan culturel –, mais il y en a beaucoup d'autres dont on n'a pas forcément besoin, sauf si certains veulent ici et là aller faire quelques petits tours et découvrir le charme des terroirs français. Ce n'est pas le style de la maison. On a donc fait beaucoup d'économies là-dessus.

Je ne vais donc pas adhérer à cette association. En revanche, en matière de propreté, je peux vous assurer que nous faisons énormément d'efforts. Puisque le directeur du service communication est là, je vous indique que, prochainement, on va réitérer l'opération « Liévin ville propre ». Tous les scolaires vont être à cette opération le vendredi 22 mars et, le samedi 23 mars, retenez-le, mes chers collègues, vous êtes tous réquisitionnés pour aller avec la population liévine nettoyer les rues et ruelles de Liévin. Je compte donc sur vous. Le 23 mars à 14 heures, début de l'opération, dans tous les quartiers de Liévin. Vous aurez des gants, des pinces et des sacs pour pouvoir collecter ce que les uns et les autres peuvent jeter.

Il y a la prévention, elle existe et elle va être renforcée et il y a aussi la répression.

Comme je lis systématiquement les rapports de police municipale, je peux vous dire que, il n'y a pas très longtemps, alors qu'un chien faisait ses besoins, le policier municipal a fait remarquer au propriétaire du chien qu'il devait ramasser ce que le chien avait laissé, ce propriétaire s'est montré récalcitrant et impoli, pour ne pas dire davantage, il a été verbalisé. Cette arme-là est donc désormais utilisée. Un propriétaire de chien récalcitrant et impoli a désormais droit à cette contravention, qui est d'ailleurs rappelée dans les différents documents mis en place par le service communication.

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous vous êtes trompé d'un an. C'est dommage, mais ce n'est pas grave, c'est tant mieux pour nous. Je vais vous donner les bons ratios. Là, vous étiez sur la comparaison entre 2017 et 2018. Entre 2018 et 2019, l'épargne brute a augmenté tous budgets confondus de 40,74 %. Elle s'élève aujourd'hui à 11,64 M€, soit une hausse de 3,37 M€. L'épargne nette a augmenté de 255 %, elle est passée à 5,8 M€, soit une hausse de 4,17 M€. Franchement, cela mérite d'être souligné. Je pense que nous n'avons jamais eu un tel niveau d'épargne.

Ce n'est pas le fait du hasard. Pour cela, j'ai besoin de vous remercier parce que c'est vous qui avez arrêté le budget l'année dernière, d'abord les orientations et ensuite le budget principal, mais je dois aussi beaucoup remercier tous les agents municipaux de la Ville de Liévin. En effet, l'année dernière, comme on avait observé en 2017 que cela avait été un peu moins bon, on leur a demandé de faire un effort supplémentaire sur leurs dépenses de fonctionnement et ils l'ont tous fait brillamment. Et pourtant, avez-vous vu le service public se réduire ? Non. La qualité du service public est restée la même, des services publics supplémentaires ont même été mis en place. La police municipale en est un nouveau. Ce qui est apporté aux parents le mercredi alors qu'il n'y a plus d'école en est également un nouveau. Pour autant, les services ont fait preuve de beaucoup d'ingéniosité, de prudence, ils ont été très vigilants et très rigoureux sur leurs dépenses. Vous en avez ici les résultats. Tout cela n'est pas le fruit du hasard.

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous demandiez ce qu'était la culture de la recette. Eh bien, c'est ce dont je viens de parler, c'est la culture de l'économie, c'est une vigilance de tous les instants. C'est d'abord le rappeler en permanence et, à chaque fois que je vois les directeurs, je leur dis qu'il faut aller chercher des sous. Ensuite, c'est effectivement avoir un relationnel avec les différents financeurs, il faut connaître les différents services, ceux du Département, de la Région, de l'intercommunalité, parfois de certaines fondations qui peuvent apporter beaucoup d'argent. Il faut aller chercher l'information, il faut se renseigner en permanence sur toutes les politiques qui sont menées par les différentes collectivités et évidemment par l'État. L'Europe, c'est un peu plus compliqué parce qu'il faut passer par les services de l'État et de la Région. Cette culture de la recette, c'est toujours aller chercher l'information, ensuite l'interlocuteur et ensuite déposer le dossier. Je vous le dis, on a encore des efforts à faire et on va les faire. En tout cas, je peux déjà vous dire, Monsieur LUDWIKOWSKI, que, l'année prochaine, dans le rapport, il y aura encore la culture de la recette.

Ensuite, s'agissant de la réorganisation des services par rapport au personnel, on peut annoncer des chiffres de départs en retraite – 17 ou 24 –, mais cela se fait en fonction des besoins. Il peut y avoir renouvellement systématique, comme il peut ne pas y en avoir. On fait une analyse du besoin et elle va être menée doublement. Anne CZERWIEC, qui était à la direction du personnel, occupe maintenant un poste d'inspectrice générale qui a pour vocation d'analyser, de juger chacune de nos politiques et d'en mesurer le coût, mais aussi le retour sur la population et pour la ville de Liévin. David GALET a pris la succession d'Anne CZERWIEC comme directeur des ressources humaines, il est présent avec sa collaboratrice adjointe, Pauline BLONDEAU. Ils vont s'y mettre, tout cela va être analysé. Je peux vous dire que, ce qui est écrit, il faut le mettre entre guillemets, parce qu'on ne peut pas écrire ce genre de chose, c'est toujours au cas par cas. Il n'y a rien de pire que de dire, comme on le voit dans beaucoup d'endroits, que l'on remplace évidemment les départs à la retraite poste pour poste. C'est complètement absurde parce que les besoins évoluent. On peut parfois avoir besoin de moins de monde à un endroit et de plus de monde à un autre endroit, la mission d'un personnel peut beaucoup évoluer d'une année à l'autre. Il y a donc une analyse systématique des besoins de personnel.

Monsieur LEJEUNE, effectivement, le pouvoir d'achat, c'est le leitmotiv de la Ville de Liévin depuis de nombreuses années. Depuis que nous sommes ici réunis en conseil municipal, mes chers collègues, avec cette nouvelle équipe, nous n'avons cessé de réduire la charge contributive des Liéviennes et Liéviens, tout en renforçant aussi la qualité du service public. Vous avez cité le cinéma, la taxe d'aménagement, les

centres de loisirs, la bibliothèque gratuite, le domaine du sport, de la santé, du mouvement associatif, etc. Effectivement, de ce côté-là, nous faisons extrêmement attention au pouvoir d'achat des Liévinois. Le dernier en date sera reconduit, je l'avais déjà annoncé, Daniel DERNONCOURT l'a dit avec force et vigueur, nous allons encore vous proposer une baisse de la taxe foncière cette année.

On est en train d'accomplir presque des miracles dans cette commune. On a effectivement moins de recettes, puisque, quand on baisse les taux de taxe foncière, on a moins de recettes ; quand on baisse le prix du ticket de cantine, c'est aussi moins de recettes ; quand on fait la bibliothèque gratuite, c'est moins de recettes. Et pour autant, il y a plus de services publics et notamment 31 agents dans la police municipale.

De plus, la ville s'agrandit, elle s'enrichit d'équipements, elle modernise ses équipements, elle les remet à niveau, puisque notre politique d'investissement est soutenue. Chaque année depuis que nous sommes ici, entre 10 et 14 M€ d'investissements sont réalisés. C'est colossal.

Regardez un peu partout ce qui se fait. Vous verrez d'ailleurs que d'autres souligneront bientôt cet effort important qui est fait par la Ville de Liévin en matière de dépenses d'équipement. C'est colossal. Si nous sommes aujourd'hui Liévin l'entrepreneuse, personne ne s'y trompe. Je le disais lors de la visite de chantier à Monsieur MIROUX, le journaliste ici présent peut en témoigner, plus je vois de grues dans cette commune et plus je suis content. Cela veut dire que c'est une ville qui vit, une ville qui prospère, qui s'agrandit. De plus, quand il y a des grues, il y a des chantiers, cela veut dire qu'il y a des gens qui travaillent, c'est aussi une manière de lutter contre celles et ceux qui sont privés d'emploi.

Beaucoup d'investissements vont effectivement être réalisés, ceux auxquels nous sommes habitués depuis longtemps – en matière d'éducation, pour nos écoles, la cuisine centrale, en matière de patrimoine communal, d'espaces publics, etc. – et de nouveaux investissements vont démarrer.

Il y a par exemple la cité des Genettes. Dans le cadre du prochain budget, nous allons vous proposer une inscription budgétaire sur la cité des Genettes. Vous savez que la SIA est en train de rénover complètement cette cité. Au titre du programme de l'ERBM, 80 000 € seront injectés dans chaque logement pour que ces passoires thermiques soient demain des logements parfaitement isolés. Il faut savoir que les locataires qui vont vivre dans ces logements rénovés vont gagner 50 € par mois de charges de chauffage, ce qui fait 600 € dans l'année – je pense qu'il y en a quelques-uns qui vont être heureux. La plupart de ces gens n'auront pas d'augmentation de loyer, ou, s'il y en a une, et pour une minorité d'entre eux, elle sera au maximum de 20 €. Quoi qu'il arrive, même pour ceux qui auront une augmentation de 20 €, ils auront gagné 30 €.

Il ne s'agit pas seulement de refaire les logements, mes chers collègues. On va faire comme avec le BHNS. On n'allait quand même pas faire passer des bus, réaménager les voies centrales et continuer d'avoir des fils, des vieux poteaux, des trottoirs complètement déglingués. Là également, puisque la SIA va refaire les logements, les clôtures, etc., on va en profiter pour refaire tout l'espace public. On va donc inscrire une ligne budgétaire sur cet aspect et on le fera désormais systématiquement lorsqu'il y aura des inscriptions de cités minières ERBM.

Je vais vous donner une information qui m'a été donnée il y a peu, c'est encore officieux, ce n'est pas encore complètement inscrit. Je peux vous dire que, au titre de l'ERBM, simplement sur le patrimoine Maisons & Cités (3 200 logements, si j'ai bon souvenir), dans les dix ans qui viennent, de 2020 à 2028, un tiers de ce parc (1 000 logements !) va être rénové comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire environ 80 000 € par logement. Les cités minières vont être radicalement transformées et ce n'est pas un luxe. En effet, quand on rentre dans ces logements, dans ces passoires thermiques, on peut se dire qu'il est heureux que l'ERBM soit mis en place.

Je voudrais redire à l'ensemble de l'assemblée et en particulier à Monsieur LUDWIKOWSKI que l'ERBM, ce n'est pas le gouvernement actuel. Je vous rappelle que c'est Monsieur Bernard CAZENEUVE qui l'a mis en place et personne d'autre. Je le dis parce que certains voudraient s'accaparer tout cela. C'est Bernard CAZENEUVE qui a mis en place l'ERBM et qui en a défini les contours. Je ne retire pas le mérite de celles et ceux qui maintiennent aujourd'hui cet engagement sur l'ERBM, mais la construction de cet ERBM a été faite par Bernard CAZENEUVE, alors Premier ministre de la France.

Monsieur DERNONCOURT et Madame GACI, nous allons effectivement pouvoir travailler dans la sérénité. Monsieur DERNONCOURT, vous allez pouvoir bien dormir ce soir, vous allez pouvoir bâtir votre budget principal 2019 pour nous le présenter le 5 avril. On pourra le faire dans la sérénité et dans la fierté du travail accompli.

Vous l'avez dit, nous assumons notre rôle social, notre vocation sociale. Je suis fier d'affirmer que ce budget de la Ville de Liévin n'oublie pas la chose la plus importante, c'est que l'on s'adresse à des hommes et des femmes, ce ne sont pas que des ratios financiers. Effectivement, ce prochain budget primitif 2019 gardera cette vocation sociale humaine et ceci est effectivement plus qu'important.

En tout cas, mes chers amis, je voulais vous remercier pour la qualité du débat que nous avons eu ce soir.

Je vais mettre au vote cette délibération. Il ne s'agit pas d'approuver les orientations budgétaires. Il s'agit simplement de prendre acte du fait que nous avons participé et qu'il y a eu débat d'orientation budgétaire au sein de ce Conseil municipal.

Qui est d'accord pour dire que nous avons débattu ?

Qui n'est pas d'accord ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics. Monsieur JACKOWSKI, ancien instituteur dans cette école Jean-Jaurès, va nous présenter la première délibération.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- **Extension et rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Validation du coût prévisionnel de réalisation des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre**

M. JACKOWSKI.- Cette délibération concerne l'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès. Le programme s'inscrit dans le projet global de restructuration du quartier Jean Jaurès, à proximité du centre de conservation du Louvre et sur l'axe Lens-Liévin.

Sur le tableau, vous avez le détail de la rénovation et de l'extension du groupe scolaire.

Je voudrais ajouter que ce travail a été l'aboutissement d'échanges avec l'équipe pédagogique, maternelle et élémentaire, et avec les architectes. Tout y a été pensé et réfléchi pour en faire une école fonctionnelle, pour ainsi dire une école à la demande. Tout y a été pensé, même le dédoublement des CP et CE1 pour la rentrée prochaine.

Le lundi 4 mars à 17 heures, il y aura une nouvelle réunion avec les services de la Ville de Liévin et les enseignants pour la finalisation du projet.

En date du 18 juillet 2018, il a été notifié le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe JINKAU, pour un montant d'honoraires provisoires de 196 200 € HT, soit 10,9 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élevant à 1 800 000 € HT.

Le coût prévisionnel de réalisation des travaux défini par le maître d'œuvre au niveau de l'avant-projet définitif est estimé à la somme de 2 196 468 € HT, soit une plus-value de 396 468 € HT, dont vous avez le détail sous les yeux.

En conséquence, le taux de rémunération est appliqué au coût prévisionnel de réalisation des travaux, arrêté par le maître d'œuvre à 2 196 468 € HT, retranché des 182 638 € HT pour les travaux cités précédemment. Le forfait de rémunération calculé sur le montant de 2 013 830 € HT au taux de 10,9 % porte le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 219 507,47 € HT.

Il est rappelé également aux membres du Conseil municipal que les crédits nécessaires sont prévus de 2018 à 2020 au budget de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Monsieur LEJEUNE, j'étais sûr que vous alliez intervenir.

M. LEJEUNE.- Je suis très chatouilleux sur les avenants.

Une chose me fait plaisir, c'est qu'il est précisé que le coût de réalisation des travaux est prévisionnel, mais que la rémunération du maître d'œuvre est définitive.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas.

M. LEJEUNE.- C'est écrit. Soyons très attentifs à cela. Le coût prévisionnel des travaux peut encore bouger, mais la rémunération du maître d'œuvre est définitive, on n'en parle plus.

M. LE MAIRE.- Il me semble que, comme c'est un pourcentage qui est appliqué, c'est le taux qui prévaut.

M. KUZNIAK.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- C'est mal écrit.

Sur la base de 2 196 468 €, cela fait un forfait de rémunération de 219 507 €. Comme c'est un taux, s'il y a moins de travaux, il y aura moins de rémunération et, s'il y en a plus, il aura un peu plus de rémunération.

M. LEJEUNE.- Ce n'est pas écrit comme cela.

M. LE MAIRE.- C'est un dossier où on a eu de mauvaises surprises. Il y a d'abord eu des demandes supplémentaires, il faut le signaler. On ne va quand même pas se bloquer sur quelque chose en sachant qu'on est en train de se planter. Il y a eu quelques demandes supplémentaires des enseignants qui sont tout à fait justifiées ; on n'allait pas dire qu'on ne faisait pas d'avenant pour le regretter plus tard.

On a eu d'autres problèmes, des problèmes de plomb, d'amiante dans des revêtements dans lesquels on n'imaginait pas qu'il puisse y en avoir, une vétusté du réseau d'eau chaude, une mise à niveau du système de sécurité incendie qui n'avait pas été identifié au départ par nos équipes, par le service bâtiments.

Monsieur LUDWIKOWSKI, on parle des services et notamment du service bâtiment. On a un niveau d'équipement important chez nous. Le service bâtiments fait aujourd'hui partie des services qui sont limités en personnel et, de temps en temps, on peut faire quelques erreurs. Cela fait partie des services où on a besoin d'un renfort de compétences. Nous nous y penchons puisqu'un recrutement est en cours.

C'est gênant, je n'aime pas non plus ce genre de chose, mais il peut arriver qu'il y ait des demandes supplémentaires justifiées et des mauvaises surprises comme celles-là.

Rappelez-vous, Monsieur LEJEUNE, du dossier le plus fantastique que nous ayons eu, le terrain synthétique de Desrousseaux.

Cela peut arriver. Là, c'est vrai que le montant est assez important, mais c'est uniquement pour des choses qui n'ont pas été vues au départ et des besoins supplémentaires identifiés par les enseignants.

Mes chers amis, y a-t-il d'autres interventions ? *(Aucune autre)*.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune)*.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie de votre confiance.

Je signale que les travaux doivent démarrer aux vacances estivales 2019 et qu'ils se termineront pour les vacances estivales 2021, puisqu'on doit mettre les enfants dans la nouvelle école en septembre 2021.

Nous passons au point suivant, Monsieur MACQUART.

- **Marché public de désherbage de la voirie y compris les espaces associés et des cimetières**

M. MACQUART.- Dans le cadre de ses besoins, la Ville doit lancer une consultation pour le désherbage des voiries, des espaces verts et des cimetières.

Dans ce marché, pour les deux lots, il y aura une première période fixée à compter du 1^{er} janvier 2020 jusque fin d'année 2020. Ce marché est reconductible de manière expresse trois fois par période de 12 mois. Il est constitué de deux lots :

- le désherbage de la voirie pour un coût prévisionnel estimé à 150 000 € HT par an,
- le désherbage des cimetières pour un coût prévisionnel estimé à 50 000 € HT.

L'accord-cadre est passé sans montant minima et maxima de commande pour ces deux lots.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Au travers de cet appel d'offres que vous nous proposez pour les trois années à venir, 2020, 2021, 2022 – je n'ai pas pu consulter l'appel d'offres parce qu'il est en cours d'écriture, notamment avec les clauses techniques –, je voulais attirer l'attention des collègues sur l'utilisation des pesticides dans la commune.

Je sais que nous avons déjà changé de braquet dans la ville conformément à la réglementation en vigueur et que beaucoup est fait en désherbage thermique ou manuel. Je pense que nous pourrions encore aller plus loin, comme par exemple les villes de Loos-en-Gohelle et Rouvroy qui sont dorénavant zéro phyto. J'ai consulté la carte de France de ces villes qui affiche « zéro phyto dans la commune ». Je pense que nous pourrions avoir cette ambition sans grand changement et sans que cela ne coûte très cher. Osons dans ce domaine nous afficher comme une ville sans phyto pour, ensuite, entraîner l'ensemble de la population dans l'arrêt d'emploi des pesticides. Osons ce soir afficher cette volonté d'une ville zéro phyto à court terme.

Pourquoi une telle proposition avec autant d'exaltation ?

Vous connaissez tous et toutes les dégâts environnementaux et sanitaires sur la planète et plus particulièrement en France dus aux pesticides noblement appelés « produits phytosanitaires ». Je ne reviendrai pas là-dessus.

Par contre, je participe à la campagne nationale glyphosate. Monsieur le Maire, je veux vous inviter à venir avec moi en train à Arras ce samedi 23 mars – je sais qu'on va ramasser les déchets dans la ville mais cela se passe de 6 heures 30 à 8 heures 45 près de la gare d'Arras – pour venir avec moi pisser dans un bocal devant un huissier. Notre échantillon sera envoyé à un laboratoire allemand qui analysera devant un huissier la présence de glyphosate dans nos urines. Ensuite, si la présence de glyphosate apparaissait dans nos urines, nous pourrions décider de réclamer réparation devant la juridiction ad hoc.

Monsieur le Maire, chers collègues, participez avec moi à cette campagne nationale glyphosate et osons ici décider de faire de Liévin à court terme une ville zéro phyto. Cela montrera notre ambition de protection de la santé des Liévinos et des Liévinos et notre ambition pour lutter pour la biodiversité, comme l'avait fait votre prédécesseur en essayant de réintroduire les abeilles dans la commune.

Merci de cette ambition.

M. LE MAIRE.- J'aime bien oser. Par contre, faire pipi dans un bocal devant huissier... Je ne veux pas de presse, on ne sait jamais, la presse pourrait être friande de ce genre de photo.

(Rires)

Zéro phyto, on y est presque, Monsieur LUDWIKOWSKI.

On est dans une totale transparence ici. On ne va pas s'amuser à se raconter des histoires. Il n'y a plus qu'un endroit où on emploie encore des produits phytosanitaires et c'est d'ailleurs autorisé par la législation, ce sont les cimetières, parce que ce sont des zones un peu complexes à désherber. Par contre, les produits dits verts sont d'une efficacité bien moindres que les produits auxquels nous faisons référence.

Pour autant, Monsieur LUDWIKOWSKI, on va continuer effectivement à faire des efforts, on va essayer de s'engager petit à petit vers le zéro phyto. Là, on va lancer le marché et on prend l'engagement que, à la fin de cet actuel marché, on y sera.

M. LUDWIKOWSKI.- Très bien.

M. LE MAIRE.- Rappelez-moi la durée du marché.

M. MACQUART.- Trois fois 12 mois.

M. LE MAIRE.- À la fin de ce marché qui sera de trois ans, puisque je suppose qu'on va le renouveler, sauf à ce que la société soit nulle, mais cela m'étonnerait ; disons que, à la prochaine délibération, il n'y en a plus.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je tiens simplement à donner une information concernant le Roundup. Je croyais fermement ne plus voir de boîte de Roundup. Je suis allé dans les jardinerie et il n'y a que cela, mais on m'a certifié que ce n'est plus le même produit. C'est la formule bio.

Avec le nouveau Roundup, c'est autorisé. Par conséquent, attention, il suffirait que quelqu'un voie mettre une boîte de Roundup d'aujourd'hui dans un bidon de la ville pour dire que la Ville n'est pas zéro phyto.

Prudence avec toutes ces choses-là. Cela évolue grandement. Des lois interdisent l'utilisation de certains produits, mais les fabricants de produits modifient les produits. Il faut trois fois plus de Roundup pour tuer l'herbe.

M. LE MAIRE.- Je voudrais d'ailleurs vous rassurer, Monsieur LUDWIKOWSKI, sur l'utilisation de ces produits interdits. Les premiers qui nous diraient qu'ils n'utilisent plus cela, c'est notre personnel parce qu'il est au courant de la réglementation.

Je vois déjà que Monsieur DESPREZ est effondré. Il se dit que, pour les cimetières, il va falloir y affecter encore plus de personnel.

En tout cas, à la prochaine délibération de cette nature, on sera 100 % à zéro phyto.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI. - Juste une précision, pour le 23 mars, entre 6 heures 30 et 8 heures 45, vous ne pisserez pas devant un huissier, l'huissier va juste vous mettre dans une petite cabine, vous tendre un flacon, mettre un rideau et vous lui remettrez le flacon avec vos urines en sortant.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Merci.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BELLOUNI, pour la délibération suivante.

V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- **Liévin : acquisition des voiries et espaces verts des résidences appartenant à Pas-de-Calais Habitat au profit de la Commune - Rues Achille et Gaston Lefebvre - Rues Aimé Césaire et Sidonie Colette - Rues de Rouen et du Havre**

Mme BELLOUNI.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la proposition de Pas-de-Calais Habitat de rétrocéder à la Commune les voiries et espaces verts issus des travaux de construction des résidences reprises ci-après : béguinage Les Capucines, résidence des Antilles, béguinage Les Tournesols.

Pour information, le service France Domaine, par avis du 21 décembre 2018, a fixé la valeur vénale de la contribution immobilière de la totalité des terrains sus-désignés à 218 €.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, en raison de la nature de ces terrains en vue de les intégrer dans le domaine public communal, Pas-de-Calais Habitat propose l'euro symbolique par programme de construction, soit un total de 3 €, tous frais à charge de Pas-de-Calais Habitat.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération classique. Quand des résidences sont livrées, la voirie revient dans le domaine public. C'est une régularisation. Vous en verrez d'autres au cours des autres conseils municipaux.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Résidence du Grand Siècle, Monsieur GASSE.

- **Liévin : résidence du Grand Siècle - cession par la Commune de lots à bâtir**

M. GASSE.- Lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016, il a été acté la commercialisation des lots à bâtir de la résidence du Grand Siècle à Liévin.

La démarche à mettre en œuvre a été détaillée en précisant que, préalablement à la régularisation des actes authentiques, des promesses de vente seraient signées avec versement d'un acompte représentant 2 % du prix de vente.

De même, il a été arrêté le versement, à la signature des actes de vente, d'une somme forfaitaire de 1 500 €, caution qui sera activée en cas de dégradation des équipements publics.

Ceci étant rappelé, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, à ce jour, six nouvelles réservations lui ont été adressées pour la résidence du Grand Siècle.

Il convient donc de préciser pour ces lots le numéro, la superficie, la référence cadastrale, l'identité et l'adresse des acquéreurs, le prix de vente hors taxe, TVA en sus et frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Il propose les cessions suivantes – voir le tableau dans la délibération.

Ces ventes consenties aux personnes sus-désignées ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait seront assorties de deux conditions suspensives : l'obtention du permis de construire et du financement nécessaire à l'opération.

Monsieur le Maire situe sur le plan les terrains en cause, donne lecture des documents en sa possession et invite ensuite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GASSE.

C'est là également une délibération que nous retrouvons désormais à chaque Conseil municipal. On risque de ne plus en voir par la suite parce qu'il ne reste plus que 17 lots à vendre, sur 104.

M. GOGUILLON.- Et deux à La Sablière.

M. LE MAIRE.- Bravo. C'est un sacré succès. Un bon travail a été fait par le service qui est en charge de ces ventes. Félicitations à eux parce qu'on vient à bout de la vente de ces lots.

Monsieur GASSE, merci pour cette délibération.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous revenons sur le quartier Jaurès, puisque nous allons aborder la vente de terrain à la société Logifim, Monsieur DARRAS.

- **Liévin : secteur Jaurès - Vente de terrains par la Ville de Liévin à la société Logifim**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la société Logifim, qui est une filiale de Vilogia, a été retenue lors de consultation d'opérateurs pour la réalisation du premier lot opérationnel du quartier Jaurès.

Elle va réaliser un premier programme de 39 logements collectifs sociaux et de quatre surfaces commerciales en rez-de-chaussée, ainsi qu'un programme de logements en location libre pour le directeur du futur centre de conservation du Louvre et une résidence destinée aux chercheurs et conservateurs travaillant au centre de conservation.

Ce projet nécessite la cession par la ville à Logifim de 5 481 m² de terrain au prix de 296 000 € HT, ce prix étant calculé en fonction de la surface de plancher construite sur cette emprise. Il a été validé par le service France Domaine.

Il convient de mettre une partie des terrains récemment acquis par l'EPF à disposition anticipée de Logifim afin que les travaux préparatoires puissent être engagés pendant la période de régularisation administrative de la vente.

Après les dernières interventions des concessionnaires sur les réseaux dans les prochaines semaines, le démarrage des travaux de construction des logements devrait intervenir au mois de mai, l'appel d'offres étant en cours.

Il est à noter que cette première tranche sera suivie du lancement de la commercialisation d'un second programme d'une trentaine de logements en accession sociale à la propriété par Vilogia Premium.

M. LE MAIRE.- C'est un dossier qui a déjà été présenté dans ce Conseil municipal. On va pouvoir enfin le voir démarrer avec grand plaisir. Pour ce quartier que je connais bien, cela fait 15 ans entre le début de la démolition des camus hauts, puis des camus bas, la modification des différents programmes, etc. En effet, on a eu l'opportunité de voir arriver le pôle de conservation du Louvre. Il y a eu aussi à un moment donné un projet d'écoquartier sur Jean Jaurès qui a été abandonné puisque le Louvre a souhaité faire son pôle de conservation à cet endroit-là. Cela fait donc 15 ans que l'on attend la reconquête de ce quartier.

Cela va démarrer par cette opération de Vilogia, qui va se faire en trois phases. On est dans la phase 1 et il y en aura deux autres, avec des appels à projet qui vont être lancés pour compléter le premier qui a été remporté par Vilogia.

Le directeur du pôle de conservation est très impatient parce que c'est là qu'il va vivre, avec d'autres chercheurs. J'ai d'ailleurs été très surpris, je crois que six ou sept maisons sont réservées là pour les chercheurs.

Je vous rappelle que, sur le pôle de conservation, les travaux vont très vite. Normalement, il ouvre en octobre. Je vous invite à aller y faire un tour, c'est remarquable.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

- **Liévin : angle des rues Lamendin et Antoine Dilly - Programme de 42 logements locatifs par Habitat Hauts-de-France et la Vie Active**

Mme GERMA.- Il s'agit de dénommer la future résidence située à Liévin à l'angle des rues Lamendin et Antoine Dilly « résidence Amand Poteau ».

Amand POTEAU était instituteur public dans différentes écoles de Liévin, dont Jean Macé et Paul Bert. Il faut se souvenir de lui comme un grand défenseur de l'école publique et ensuite très engagé dans la défense de l'enfance inadaptée.

J'associerai toujours à Amand POTEAU deux autres directeurs qui étaient Michel DESMEYTER et Jean-Claude POIDEVIN, sous la houlette d'un inspecteur qui nous a tous beaucoup marqués, qui s'appelait Paul DUPAS.

Certains dans cette salle ont eu la chance de connaître Amand POTEAU. C'était un très grand défenseur de l'école publique et laïque et il a combattu pour l'enfance inadaptée.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Nous rendons hommage à Monsieur POTEAU, qui le mérite bien, qui s'est particulièrement investi à Liévin.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous avons une autre dénomination pour l'école de musique. Madame PENTIER étant absente, Monsieur DERNONCOURT va nous présenter cette délibération.

- **Liévin : école Condorcet Prairial - Dénomination de l'école municipale de musique**

M. DERNONCOURT.- L'école de musique ayant déménagé dans les locaux de l'école Condorcet Prairial, il est proposé de lui donner le nom de « Daniel Imbrecht ».

Beaucoup ont connu Daniel IMBRECHT qui a été fortement impliqué dans l'harmonie. Musicien, il a commencé à jouer du violon à l'âge de 7 ans, puis du saxo. Il est entré à l'harmonie des mines de Liévin en 1944 et il y est resté jusqu'en 2004, il en a été président en 2004 jusqu'à son décès.

M. LE MAIRE.- C'était un homme qui avait la musique en lui. La musique était tout pour lui, de même que pour certains de ses enfants, ses petits-enfants ont été imprégnés de cela. Daniel était un homme adorable, d'une gentillesse et d'un humanisme.

Ce sont aussi les musiciens de Liévin qui nous ont réclamé cette dénomination.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, parlez-nous de la ZAC de la Belle femme.

- **Lancement de la procédure de réalisation de la ZAC de la Belle femme et modalités de la mise à disposition du dossier de réalisation comprenant l'actualisation de l'étude d'impact**

M. DARRAS.- L'opération d'aménagement dite de la Belle femme a fait l'objet d'une procédure de concertation préalable, puis de la création d'un outil dédié d'aménagement de type ZAC en 2008.

Depuis cette date, différentes études réglementaires ont été engagées et menées ; mais, en raison de l'évolution du marché immobilier et de la conjoncture économique, la Ville et Territoires 62 ont privilégié l'engagement et la réalisation d'autres opérations d'habitat : le programme ANRU 2009-2017, qui a notamment permis la construction de 690 logements neufs en contrepartie de la démolition de 509 logements, les secteurs de La Sablière et du Fossé à Sec qui ont été commercialisés (25 lots d'un côté et 83 de l'autre) et la concession publique d'aménagement de la Tranchée de Calonne qui arrive actuellement en phase opérationnelle, sachant que 26 premiers logements vont sortir de terre.

Aujourd'hui, le moment est venu de relancer l'opération de la Belle femme.

Les études et le programme ont été revus et le dossier de réalisation de la ZAC comprenant l'actualisation de l'étude d'impact doit désormais être mis à disposition du public.

La délibération prévoit en conséquence les conditions de cette mise à disposition dont le bilan sera tiré lors du Conseil municipal du mois de juin. Le dossier sera d'ici là disponible en mairie de Liévin et sur le site internet de la Commune pendant un mois.

Pour mémoire, le programme total prévoit la réalisation d'environ 310 logements répartis sur une programmation mixte associant logements individuels et petits collectifs, accession et logement locatif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

C'est une fois de plus la démonstration de la bonne santé de notre commune.

Je me souviens que, il y a quatre ou cinq, l'opérateur Territoires 62 nous avait dit « on stoppe tout ». Là, ils viennent nous revoir en disant qu'ils vont lancer parce qu'il y a de la demande forte de logement. Ils relancent donc cette opération.

Je vous signale d'ailleurs que cette convention publique d'aménagement est aux risques de l'aménageur. Ce n'est pas la collectivité qui participe à la réalisation de celle-ci, contrairement aux autres que nous avons soldées il y a deux ans.

C'est une belle démonstration de la bonne santé, de la vitalité et de l'attractivité de notre commune. 300 logements, ce n'est pas rien. C'est une très belle opération. Je pense qu'on peut tous en être satisfaits. Si Liévin attire de cette façon, c'est qu'il y a des raisons, c'est sans doute que l'on doit bien y vivre et que la qualité des équipements publics y est très bonne.

Sommes-nous d'accord pour cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons au dossier suivant qui devait être rapporté par Mouloud AMOUZ. Madame GACI va nous présenter cette délibération.

VI. ÉNERGIE

- Aides aux particuliers - Dossier de M. et Mme LEVIS

Mme GACI.- Il s'agit de statuer sur une demande de subvention qui intègre les politiques de développement des énergies renouvelables que l'on a votées il y a quelques années, avec un plafond qui a évolué, au profit de Monsieur et Madame LEVIS qui souhaitent installer du photovoltaïque et qui sollicitent une subvention à hauteur de 1 500 €.

M. LE MAIRE.- Je rebondis sur ce que vous avez dit, Monsieur KAZNOWSKI. J'ai oublié de répondre à cela tout à l'heure.

On ne l'a pas oublié. On ne va pas se contenter de dire qu'on multiplie les aides par deux, etc. On réfléchit à autre chose. La réflexion est aujourd'hui lancée. Madame DIART et les services, Nathalie CACHEUX en particulier, sont en train d'y réfléchir. Je ne sais pas quand, j'espère le plus vite possible, on vous présentera un nouveau système d'aide, qui ne sera plus du tout comme celui que l'on a aujourd'hui et qui date d'une certaine période. La prochaine fois ou la fois suivante, quand on sera prêt, quand on aura bien vu les choses, parce qu'il ne faut jamais agir dans la précipitation, il faut aller voir ce qui se passe ici et là, on vous présentera un autre système d'aide qui touche les énergies renouvelables ou autre chose.

En tout cas, on ne l'a pas oublié, ce n'est pas une promesse en l'air que l'on a jetée, c'est juste parce qu'on veut bien travailler les choses. On va revoir tout cela et on va être encore plus incitatif.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Groupement d'achat pour l'électricité - Adhésion au dispositif d'achat groupé de l'UGAP**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, depuis une délibération du 19 février 2015, la Ville de Liévin adhère au dispositif d'achat groupé de l'UGAP. Cela a permis de mutualiser les compétences et les moyens et surtout d'obtenir des réponses intéressantes grâce à la massification et à un cahier des charges rédigé par des spécialistes expérimentés.

Ce dispositif mis en place pour une durée de trois ans sur la période 2016-2018 doit aujourd'hui être reconduit afin d'assurer la livraison.

Compte tenu des avantages du groupement et après étude des dispositifs proposés, la Ville souhaite retenir la meilleure proposition qui est celle du groupement de commande formé par l'UGAP. Ce groupement permettra d'intégrer l'ensemble des sites consommateurs d'électricité de la ville pour une nouvelle durée de trois ans, de 2019 à 2021.

M. LE MAIRE.- Là aussi, on parle d'électricité, cela rejoint le problème de développement durable et des économies d'énergie. Nous avons remarqué que les factures énergétiques ne cessaient de progresser. Il faut stopper tout cela, il faut inverser la tendance, parce que c'est un peu de l'argent qui part par les fenêtres.

Là aussi, Madame DIART est chargée de regarder un plan pluriannuel d'isolation de nos bâtiments communaux.

Par exemple, aux grands bureaux, par moments, c'est le courant d'air, mais il n'y a pas que les grands bureaux.

Il va falloir revoir tout cela, il faut à tout prix que l'on ait une lisibilité sur le programme que l'on a à faire en matière d'isolation de nos bâtiments parce que certains d'entre eux nous coûtent très cher.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour la délibération suivante.

VII. CULTURE

- **Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013**

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire rappelle que, en date du 16 décembre 2013, une délibération a été prise par le Conseil municipal définissant les conditions selon lesquelles les salles municipales peuvent être gratuitement mises à disposition.

Des sollicitations hors dispositions prévues dans la délibération ci-dessus citée lui sont parvenues.

Vous avez le tableau avec le nom des demandeurs, les salles prêtées éventuellement, les dates et les objets.

Le conseil est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Je voulais quand même signaler à cette assemblée que, parmi les membres du Conseil municipal, nous avons un acteur qui tourne dans le tournage « Mine de rien ». Il s'agit de Monsieur Roger FRUCHART, à qui on a dû couper la moustache pour les besoins du tournage.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Que faites-vous dans le film, Monsieur FRUCHART ?

M. FRUCHART.- Je suis un simple retraité. Je suis un acteur de complément.

M. LE MAIRE.- Félicitations à Monsieur FRUCHART. Nous avons désormais un acteur, un intermittent du spectacle qui deviendra peut-être célèbre.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI, pour la délibération suivante.

VIII. JEUNESSE

- Renouveaulement de la labellisation du Point information jeunesse (PIJ)

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il convient tous les quatre ans de renouveler le label auprès du centre régional des Hauts-de-France. Le dossier était à renvoyer pour le mois de février, il l'a été. Il ne manque plus que la délibération qui nous permet de solliciter le renouvellement du label Point formation jeunesse.

M. LE MAIRE.- Je considère qu'il n'est pas forcément placé au meilleur endroit, mais il fait son boulot. J'ai d'ailleurs remarqué que les chiffres de fréquentation s'amélioraient. C'est un bon signe.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

IX. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Nouvelles conditions de location du chalet Brand - Nouveaux tarifs

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, il conviendrait de prévoir un changement des conditions de location du chalet Brand suite aux travaux qui y ont été effectués, une nouvelle cuisine et le chauffage :

- Etablissement d'un tarif hiver pour une mise en location exceptionnelle du 1^{er} octobre au 15 avril en y incluant le coût du chauffage.
- Gratuité et demi-tarif accordés pour la location d'une salle municipale une fois par an aux associations liévinaises ne concerneront plus le chalet Brand à compter du 1^{er} janvier 2020. Toute association, si elle souhaite utiliser cette salle municipale, supportera les frais qu'occasionne la location.
- Inclusion du coût du nettoyage de la cuisine au tarif de location du chalet Brand ; les locataires qui souhaiteront utiliser la cuisine de cette salle devront en effet supporter le coût du nettoyage effectué par une société spécialisée.

Je vous invite à consulter les tableaux qui différencient les tarifs en fonction du week-end, de la demi-journée et de la journée, ainsi que la différence entre les Liévinos et les non Liévinos.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Cette cuisine a été complètement refaite. Celles et ceux qui l'ont vue avant et après ont vu la différence. Les équipements qui sont à l'intérieur de cette cuisine sont des équipements de professionnels. Or, quand vous louez les choses, malheureusement, il est pris de moins en moins soin de ce qui est mis à disposition des gens, à des tarifs qui sont plus que concurrentielles. Par rapport à ce qui est pratiqué ailleurs, ce qui est demandé n'est rien. Par conséquent, pour ne pas voir se dégrader cette cuisine professionnelle, on va inclure dans le prix de location le coût du nettoyage par une société dont c'est le métier, de manière à s'assurer qu'il y ait systématiquement un nettoyage complet de la cuisine et à avoir la garantie que l'équipement ne va pas se détériorer plus rapidement qu'il ne se doit. Même avec cela, les tarifs de location sont plus que concurrentiels par rapport à ce qui se pratique ailleurs et en particulier dans des salles qui sont privatives.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

- **Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Prise de compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines**

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, il est rappelé que, dans sa séance du 22 mai 2018, le conseil communautaire a étendu les compétences facultatives de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement.

Le Conseil municipal a approuvé cette modification des statuts de l'intercommunalité le 28 juin 2018.

Depuis le 5 août 2018, date de publication de la loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la gestion des eaux pluviales urbaines est devenue une nouvelle compétence à part entière distincte de la compétence assainissement des eaux usées.

Le Conseil communautaire a donc, lors de sa réunion du 18 décembre 2018, approuvé le projet de statut modifié et il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres d'émettre un avis sur ces modifications qui seront définitivement adoptées si les conditions de majorité requises sont réunies.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ, pour le règlement des cimetières.

- **Règlement des cimetières**

M. GRABARZ.- Monsieur le Maire, il s'agit là d'un thème, reconnaissons-le, plutôt macabre et funeste, mais nécessaire, car tout élu municipal se doit de connaître les grands principes réglementaires de cette réglementation sur ces lieux de recueillement et du souvenir que sont nos cimetières.

Cette réglementation n'est nullement figée, elle est en constante évolution, visant surtout à protéger, soigner, améliorer, embellir ces espaces sacrés en hommage à nos défunts et aux familles qui s'y recueillent.

Monsieur le Maire, vous êtes le responsable de la police des funérailles. Vous devez le savoir. À ce titre, vous avez toute latitude pour tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des gens qui y circulent et empêcher qu'il y soit fait n'importe quoi.

Le règlement est donc là, il est en évolution. Je ne vais pas lire tous les articles parce qu'ils sont fastidieux, mais ils ont été bien pensés. Cela va des règles concernant l'inhumation, l'exhumation, aux vacances funéraires, etc.

Nous avons à Liévin deux cimetières. Nous avons le cimetière du nord, le plus récent, qui a de la place parce qu'il est excentré, et nous avons un cimetière à l'intérieur de la ville, reliquat des effets de l'église qui voulaient que les cimetières soient dans la ville. Le cimetière du sud, de la Tourelle, souffre aujourd'hui d'une congestion qu'il faut essayer de guérir. Je pense que la solution viendra par la crémation qui va augmenter fortement dans les dix prochaines années pour atteindre 50 %, ceci permettant le dégorgement et les sépultures cinéraires seront donc moins exigeantes en superficie.

Comme je viens de le dire, la réglementation évolue. La réglementation de 2012 devient caduque. Il nous faut aujourd'hui accepter cette nouvelle réglementation qui va durer ce qu'elle durera, c'est-à-dire qu'elle va effectivement évoluer. Comme la société va évoluer, comme la crémation va évoluer, il est possible que, dans huit ans, nous changions la réglementation.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRABARZ.

Il y a essentiellement deux choses qui ont été ajoutées dans ce règlement.

Le premier tient au carré confessionnel où, vous le savez, il n'y a pas énormément de places. Il est écrit noir sur blanc que ce carré confessionnel est réservé aux citoyens liévinois. Toutes les communes n'ont pas de carré confessionnel et il se trouve que nous sommes sollicités par des gens d'autres communes. Or, nous souhaitons qu'il soit réservé, parce qu'il n'est pas plus vaste que cela, à celles et ceux qui sont Liévinois.

Deuxième chose, c'est sur les propriétaires de concession. On règle un peu la gestion de la concession. En particulier, certains ont tendance à déborder un peu et de plus en plus. Je peux vous assurer que ce sont des drames. Parmi les courriers les plus difficiles à traiter que je peux recevoir, il y a ceux qui touchent aux cimetières ; je peux vous assurer que c'est dramatique. On veut donc que ces choses-là soient bien écrites noir sur blanc, de manière à ce que, lorsque l'on fera signer le document, on ne puisse pas y revenir.

Quant au cimetière sud, Monsieur GRABARZ, on a effectivement de plus en plus usage à la crémation, mais ce que l'on a à faire dans le cimetière sud, c'est la reprise des concessions. Je ne suis pas spécialiste de ces choses-là, mais je peux vous dire que c'est ô combien compliqué et surtout ô combien très long. Il faut quatre à cinq ans pour reprendre une concession.

On a une demande très forte sur le cimetière sud. Je reçois des courriers de personnes qui veulent à tout prix être enterrées au cimetière sud. Quand on leur dit qu'il n'y a plus de place, c'est dramatique. On a donc ce travail à faire, mais c'est un travail extrêmement compliqué et coûteux parce que ce sont quatre à cinq ans de procédures et de dépenses. Nous l'entreprenons, mais...

Madame CLÉMENT, combien de concessions arrive-t-on à récupérer par an ?

Mme CLÉMENT.- Pour l'instant, pas grand-chose.

M. LE MAIRE.- Cela veut dire que cela va commencer dans quatre à cinq ans. On commence le travail, mais je vous assure que c'est extrêmement compliqué.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je tiens à souligner quand même qu'il ne suffit pas de voter 14 pages, que tout le monde a lues, et de s'arrêter là. Il faut que ce soit utile. Comme on ne peut pas afficher 14 pages à chaque entrée de cimetière, je propose qu'un extrait de règlement soit affiché avec un petit mot disant : « si vous voulez connaître le règlement dans sa totalité, adressez-vous au service cimetière, au centre administratif ».

Mme CLÉMENT.- C'est fait. En tout cas, avec le nouveau règlement, cela va être fait.

M. LEJEUNE.- De plus, il y a deux entrées qui sont oubliées au cimetière sud. Il n'y a qu'une information à l'entrée principale et c'est tout. C'est donc à vérifier pour les panneaux d'information.

M. LE MAIRE.- En tout cas, l'amendement est accepté. Madame CLÉMENT, vous êtes chargée d'aller vérifier cela.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

- **Révision du tarif des concessions, des divers droits et redevances des cimetières et site cinéraire**

M. WITCZAK.- Le code général des collectivités territoriales indique que le Conseil municipal établit les différents droits et taxes perçus au profit de la Commune pour les diverses opérations funéraires dans les cimetières et le prix des concessions.

- Concession de terrain - 15 ans : 150 €
- Concession de terrain - 30 ans : 300 €
- Concession de terrain jardin d'urne - 15 ans : 102 €
- Concession de terrain jardin d'urne - 30 ans : 201 €
- Concession de case de columbarium - 15 ans : 477 €
- Concession de case de columbarium - 30 ans : 951 €
- Taxe d'inhumation en caveau et pleine terre : 36 €
- Taxe d'inhumation d'urne au site cinéraire : 69 €
- Droit de séjour - caveau provisoire : 30 €.

M. LE MAIRE.- Je n'aime pas ce genre de délibération. Je le redis à Monsieur KUZNIAK, parce que je pense en avoir déjà fait l'observation. On met toujours à côté le tarif de l'année précédente. Imaginez qu'il y ait 10 € d'augmentation, on ne s'en souvient plus.

Je le redis aux équipes, à Monsieur KUZNIAK et à tous les directeurs de pôle, dans les délibérations, à chaque fois qu'il y a un tarif, on met toujours le tarif de l'année précédente, sinon on a du mal à faire la comparaison. Il faut que l'on puisse vérifier qu'il n'y a pas une envolée des prix ou que l'on puisse constater avec plaisir qu'il y a une baisse.

Il n'y a pas eu d'envolée des prix ?

Mme CLÉMENT.- Non. Certains sont même restés identiques.

M. LE MAIRE.- Nous croyons Madame CLÉMENT sur parole.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

X. PERSONNEL

- **Désignation du représentant de la Ville au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale**

M. LE MAIRE.- On nous demande de désigner un représentant de la Ville au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale. Je vous propose de désigner Madame HAAR.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- **Accueil de collaborateurs occasionnels du service public**

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, il s'agit de l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Dans une volonté d'associer les citoyens à la vie publique de la Ville de Liévin, les élus peuvent faire le choix d'offrir aux Liéviinois la possibilité de participer à l'action de la Ville en leur permettant de mettre leurs connaissances, leur temps et leur savoir-faire à disposition des services aux publics.

Ces personnes ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public et apportent une contribution effective non rémunérée à un service public dans un but d'intérêt général.

La Ville de Liévin peut être amenée à bénéficier de ce type d'intervention ponctuelle, notamment en cas d'urgence ou dans un cadre établi et organisé. Ainsi, il apparaît opportun, afin de sécuriser cette intervention, de tenir compte des contraintes du service pour le collaborateur, de proposer une convention type prévoyant les modalités de son intervention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Frais de formation des élus**

Mme GACI.- Il convient de délibérer sur la prise en charge de frais de formation des élus, Madame Martine VANCAILLE et Madame Dominique MASSIN, pour un déplacement lors du congrès des Maires du 20 au 22 novembre dernier.

M. LE MAIRE.- Pourquoi les frais de transport sont-ils différents ?

Mme MASSIN.- L'une est partie en train et l'autre en voiture.

M. LE MAIRE.- Avez-vous vu des choses intéressantes ? C'est vrai qu'il y a des choses extrêmement intéressantes à voir sur les matériels, etc. Je vous encourage à y aller.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

XI. SUBVENTION

- **Demandes de subventions 2019**

M. LARDEZ.- On vous demande de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants indiqués dans le tableau que vous avez sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Je vous remercie pour ce Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end.

(La séance est à 20 heures 30.)